



**Rapport du Partenariat visant le
développement durable des villages
côtiers et des écosystèmes marins
de Terre-Neuve et du Labrador**



**Table ronde de Terre-Neuve et du Labrador
sur l'environnement et l'économie**

Edifice de la Confédération, Immeuble de l'Ouest

C.P. 8700, St. John's, T.-N. A1B 4J6

Tél. : (709) 729-0047 Fax : (709) 729-1930

Courrier électronique : jhealey@env.gov.nf.ca

National Round Table
on the Environment
and the Economy

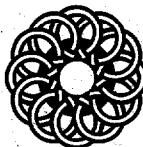


Table ronde nationale
sur l'environnement
et l'économie

1, rue Nicholas, bureau 1500, Ottawa (Ontario) Canada, K1N 7B7 · Tél. : (613) 992-7189 Fax : (613) 992-7385
Courrier électronique : nrttee@web.apc.org

Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la Table ronde nationale, de la Table ronde de Terre-Neuve et du Labrador ou de leurs membres.

Ce livre est imprimé sur papier répondant au Choix Environnemental (plus de 50% de papier recyclé, 10% de fibre post-consommation; encre végétale).

Conception et infographie : Kindi Chana,
Table ronde nationale sur l'environnement
et l'économie

**Rapport du Partenariat visant le
développement durable des villages
côtiers et des écosystèmes marins
de Terre-Neuve et du Labrador**

octobre 1995

Préface

L'effondrement de la pêche à la morue au large des côtes de Terre-Neuve et du Labrador représente l'exemple classique d'un développement non durable. Ses répercussions sur un écosystème, sur une économie et sur un mode de vie n'ont pas de fin. À l'automne de 1994, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) et la Table ronde de Terre-Neuve et du Labrador sur l'environnement et l'économie (TRTNLEE) décidaient de collaborer à un projet ayant pour but de se pencher sur la crise de la pêche du point de vue du développement durable des villages côtiers et des écosystèmes marins de Terre-Neuve et du Labrador.

Pour la TRNEE, il devait s'agir d'une étude de cas, abordée du point de vue des collectivités touchées, dans le cadre de laquelle la crise engendrée par le moratoire actuel sur la morue du Nord pouvait être analysée, et les perspectives de viabilité examinées. La TRTNLEE partageait ces objectifs et y voyait également la possibilité de promouvoir le modèle de la table ronde aux fins de la prise de décision par consensus comme moyen de planifier la viabilité à l'échelle communautaire.

À cette fin, les deux tables rondes ont choisi deux de leurs membres et ont établi un petit groupe de travail également composé de trois membres de l'industrie de la pêche de la province. Cette initiative a été baptisée «Partenariat» pour traduire la nature collaborative et pour éviter que l'on croit qu'il s'agissait d'une «commission» ou d'un autre comité gouvernemental. L'une des représentantes de l'industrie de la pêche, Bernadette Dwyer, de la Fogo Island Fishers Co-operative, a convenu de présider le Partenariat.

Le Rapport du Partenariat visant le développement durable des villages côtiers et des écosystèmes marins de Terre-Neuve et du Labrador est le résultat le plus tangible de ce processus. Il se veut la «voix des collectivités» et les deux tables rondes estiment qu'il importe que cette «voix» soit entendue par le plus vaste auditoire possible, non seulement pour ce qu'elle affirme, mais également comme contribution au débat actuel, aux délibérations et aux décisions entourant ces questions cruciales.

Stuart L. Smith, président
*Table ronde nationale sur l'environnement
et l'économie*

Judith Rowell, présidente
*Table ronde de Terre-Neuve et du Labrador
sur l'environnement et l'économie*

Membres du Partenariat :

Wilfred Bartlett, pêcheur

Tom Best, pêcheur

Bernadette Dwyer, Fogo Island Fishers Co-operative (présidente)

Diane Griffin, ancienne membre de la TRNEE et directrice générale de P.E.I. Nature Trust

Elizabeth May, membre de la TRNEE et directrice générale du Sierra Club du Canada

Mary O'Brien, membre de la TRTNLEE et propriétaire de poissonnerie

Martin von Mirbach, membre de la TRTNLEE et président du Centre for Forest and Environmental Studies

Conseiller scientifique :

Professeur Jon Lien, Université Memorial de Terre-Neuve

Soutien :

Dr. Steve Thompson, ex-conseiller principal en politiques, Secrétariat, TRNEE

Sean Kelly, ex-analyste en politiques, Secrétariat, TRTNLEE

Dédicace

Ce rapport est dédié à tous ceux et celles qui ont participé à nos rencontres et partagé avec nous leurs idées.

«La pêche, c'était plus qu'un travail : c'était notre vie.»

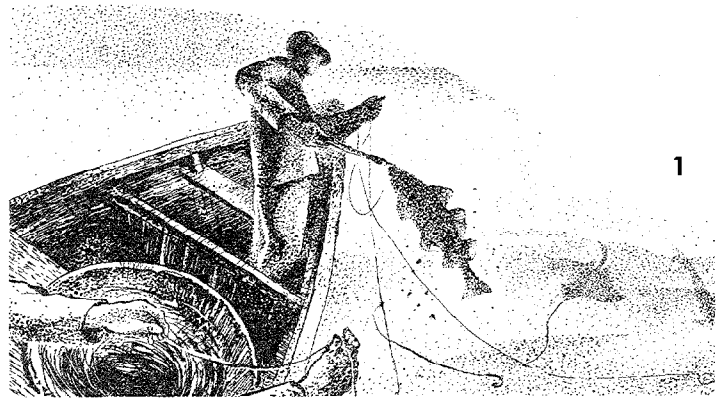
INTRODUCTION

Il est juste d'affirmer que cette initiative a été jusqu'à un certain point une expérience pour les deux tables rondes. Certains considéraient comme problématique la perspective de se lancer dans le débat des pêcheries. Aucune des deux tables rondes n'était jamais allée dans de petits villages pour solliciter les opinions de la population sur la viabilité. Nous étions extrêmement conscients de la nécessité d'apporter quelque chose de nouveau aux discussions, et de ne pas uniquement répéter les initiatives antérieures.

En dépit de nos préoccupations, il nous faut souligner que notre processus a été jugé unique et utile par les gens des treize villages que nous avons visités. Nous avons fait appel aux services de la Extension Community Development Co-operative de St. John's au niveau de la logistique et des travaux préparatoires. Grâce à leurs efforts, nous avons été en mesure d'inviter personnellement tous les intervenants clés de chaque village et des environs. Par «intervenants», nous entendons toutes les personnes ayant un intérêt pour la survie de la collectivité. La participation n'a pas été limitée à l'industrie de la pêche, même si la question des pêcheries tendait à dominer les discussions. Lors d'une réunion typique, on retrouvait généralement un député provincial ou membre du Cabinet, un représentant de la GRC, des enseignants, des pêcheurs et des travailleurs de poissonneries, des représentants de comités de femmes, des conseillers locaux, des membres du clergé, des propriétaires de stations-service et des membres du conseil municipal. Nous organisons généralement nos rencontres avec les intervenants en après-midi, autour d'une «table ronde» ou du moins un rectangle de tables afin de permettre une interaction plus directe. Chaque intervenant avait l'occasion de parler à tour de rôle et de participer à des discussions animées.

Dans chaque village, nous avons organisé les discussions autour des mêmes questions (qui figurent à l'appendice). Grâce à une série de questions, nous avons examiné ce qui avait rendu la collectivité viable dans le passé, ce qui

l'avait rendu non viable et ce qui pouvait être fait pour la rendre de nouveau viable. Ces questions étaient suivies d'une discussion des préoccupations, craintes et espoirs des participants. Ces séances, devant normalement durer deux ou trois heures, ont souvent duré quatre heures ou plus. En soirée, nous organisons des séances publiques où on retrouvait certains participants de l'après-midi, mais en général un auditoire différent. Nous partageons alors



les conclusions préliminaires des séances des intervenants, en plus de vérifier si elles semblaient correspondre à celles des autres membres de la collectivité. De plus, nous en profitons pour traiter de toutes les questions que nous n'avions pas eu le temps d'examiner en après-midi.

Nos rencontres ont débuté en février et se sont terminées au début de juin. Nous avons été confrontés à pratiquement tous les obstacles possibles dans nos déplacements sur les côtes de Terre-Neuve — pris dans les glaces à Fogo, emprisonnés par le brouillard à St. Anthony, et coincés dans des blizzards sur les routes. Nous avons été extrêmement bien reçus partout où nous sommes allés et nous tenons à remercier tous ceux qui ont tant fait pour nous. Nous avons eu le privilège de voir des paysages magnifiques, y compris d'imposants icebergs et des orig-

naux curieux. Nous avons amorcé notre programme de février par une série de rencontres sur la côte Sud de la province, l'île de Ramea, St. George's, Burnt Islands et La Scie, dans la péninsule de la Baie Verte. En mars, nous avons poursuivi nos rencontres à Fogo Island, St. John's, Renew's, et nous avons rencontré des jeunes de Petty Harbour. Au début de mai, nous avons visité Cook's Harbour au nord de la péninsule, puis nous nous sommes rendus sur les côtes du Labrador pour tenir des rencontres à Forteau et Makkovik. À la fin de mai, nous avons tenu des rencontres à Marystown et Baie Verte. Ces villages ont été choisis car ils représentaient les régions géo-

graphiques de la province, divers secteurs de l'industrie de la pêche, des villages absents des consultations gouvernementales et, évidemment, des collectivités tributaires des pêcheries.

À la suite de nos rencontres communautaires, nous avons organisé une importante séance finale à St. John's, le 8 juin, Journée des océans. Nous avons invité des représentants de chacun des endroits où nous avons organisé des rencontres. Nous n'avions pas réalisé à l'origine à quel point il serait important de rassembler les personnes qui partageaient la même crise pour examiner leurs options pour le futur, la majorité d'entre elles vivant dans un isolement relatif. À notre avis, cet élément est devenu l'une des composantes les plus gratifiantes de cette initiative. Du point de vue de la démocratie populaire et de la planification de la viabilité, nous espérons que le processus amorcé dans chaque collectivité par l'entremise de nos rencontres continuera de fleurir.

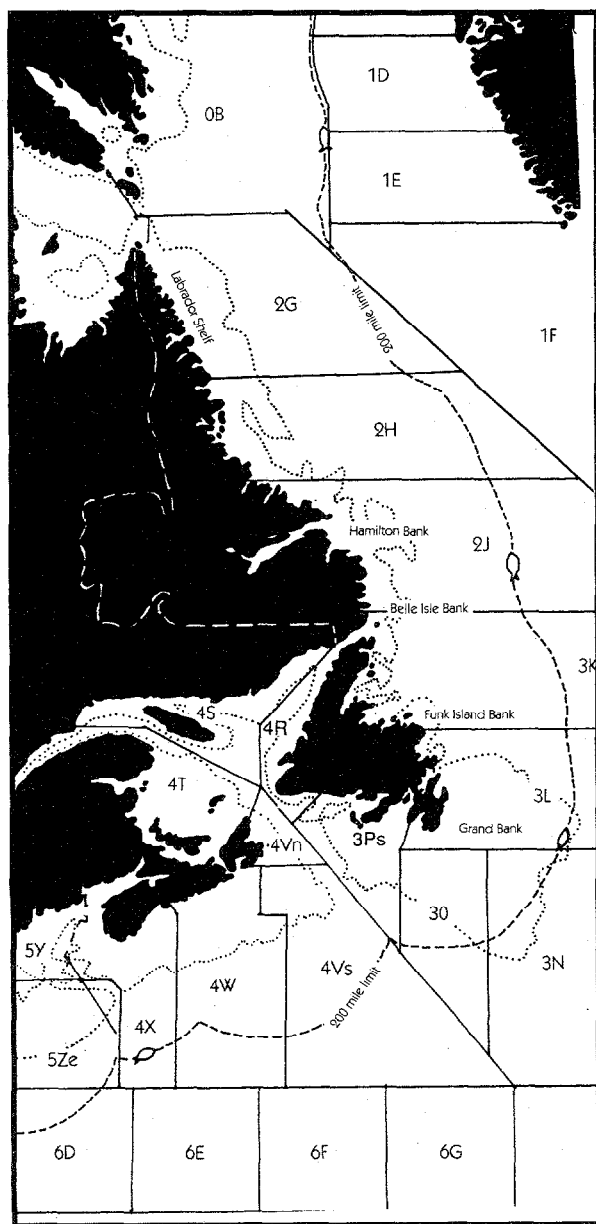
POURQUOI NOS VILLAGES ÉTAIENT-ILS VIABLES DANS LE PASSÉ?

Dans ce Partenariat établi pour examiner la viabilité des villages côtiers et des écosystèmes marins de Terre-Neuve et du Labrador, nous avons amorcé la conversation dans chaque collectivité par la question suivante : «Pourquoi votre village était-il viable dans le passé?»

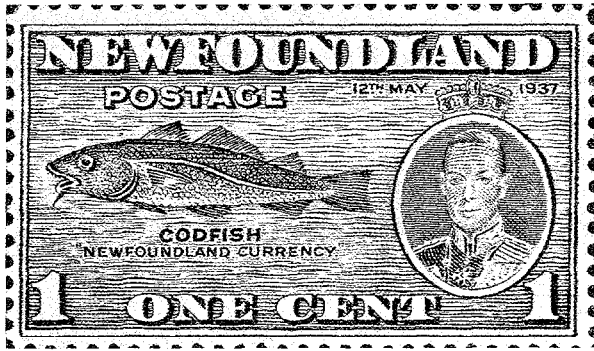
Cette question repose entièrement sur la vie de l'océan. Sans exception, dans chaque village visité par le Partenariat, la même réponse revenait : «Le poisson!» On nous a répété sans cesse : «La pêche, c'était plus qu'un travail : c'était notre vie.» Dans cette déclaration, il y avait l'essence de la pêche en tant que force marquante pour des générations de Terre-Neuviens. Elle définissait ce qu'ils faisaient pour gagner leur vie, mais plus encore, elle définissait leur sentiment d'identité, leur culture et leur fierté en tant que peuple distinct et travailleur. C'est la pêche qui a amené leurs ancêtres, de nombreuses centaines d'années auparavant, à s'accrocher à la vie sur ces côtes rocheuses et inhospitalières.

De nombreuses personnes n'habitant pas à Terre-Neuve et certains membres des collectivités que nous avons visitées contestent l'hypothèse implicite dans la question : «Pourquoi votre village était-il viable dans le passé?»

Plusieurs soutiennent que ces collectivités n'ont jamais été



Bancs de pêche de Terre-Neuve et du Labrador



viables. Mais en posant une question au sujet de passé, nous nous sommes rendus compte que la discussion nous ramenait en arrière, avant la Confédération, avant la prédominance des programmes sociaux, avant la dépendance envers le gouvernement. C'était à ces premiers moments que les résidents des villages retournaient le plus souvent pour décrire ce qui les avait rendu viables.

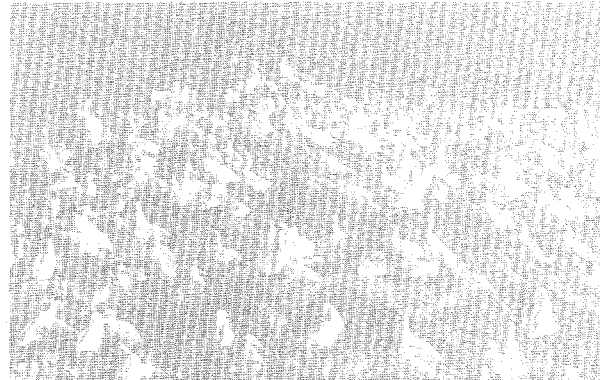
Pour évaluer l'expression «viable», il faut apporter quelques précisions. Pour notre Partenariat, «viabilité» n'est pas synonyme de «lucratif» ou «profitable». Nous adoptons la définition de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (le «Rapport Brundtland») qui définit le développement durable comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Les villages côtiers, en majorité, selon la définition de Brundtland, sont viables depuis 500 ans.

Au début, ou au moins lors des premiers contacts avec les Européens, les eaux au large de Terre-Neuve étaient incroyablement abondantes en poisson. Lorsque John Cabot s'est rendu pour la première fois à Terre-Neuve en 1497, les quantités de morue étaient à ce point énormes que les poissons ralentissaient l'avance des vaisseaux européens. Tout l'écosystème marin était d'une richesse incalculable.

Les colonies d'oiseaux de mer étaient si nombreuses sur la côte Atlantique que les premiers explorateurs savaient qu'ils s'approchaient des terres lorsqu'ils entendaient les bruyants oiseaux. La mer était peuplée de baleines, de phoques et de nombreuses espèces de poisson. Il importe de se rappeler que l'écosystème lui-même, ce n'est pas uniquement la morue, et que l'écosystème découvert par les Européens comprenait des êtres humains à jamais disparus, les Béothuks. On y retrouvait un oiseau coureur

appelé grand pingouin - exterminé pour ses oeufs, son huile, ses plumes et tout ce qu'on pouvait tirer de cette créature sans défense et extrêmement abondante. Il y avait une industrie aux Îles-de-la-Madeleine fondée sur la chasse au morse. Les Basques exploitaient une importante station de dépeçage, la plus importante au monde, à Red Bay, dans le Sud du Labrador. Les baleines — noires et boréales — ont pratiquement été exterminées, mais on les retrouve encore en nombre restreint. D'autres espèces de baleines comme les baleines à bosse, les rorquals communs et les baleines bleues, ont également fait l'objet d'une chasse excessive, mais plus récemment. Tout au long des siècles, la pêche à la morue était viable. C'est la pêche à la morue, ainsi que la chasse au phoque du Groenland, qui faisait vivre des centaines de petits villages.



Les pêcheries qui faisaient vivre les petites collectivités isolées de Terre-Neuve et du Labrador ne se limitaient pas à une seule espèce et n'étaient pas uniquement l'affaire d'une saison. Les pêches commerciales n'étaient pas limitées à la seule morue. Il y avait au début du saumon, du hareng et des phoques; plus tard, le nombre d'espèces pêchées a augmenté. On y retrouvait du homard, du capelan, du sébaste, de la lompe, du turbot, du flet, du calmar et des crevettes. Les types de pêche étaient déterminés par les climats, la condition de la glace, la disponibilité des espèces et la géographie. Il y avait des zones côtières libres de glace avec une pêche côtière hivernale, ainsi qu'une pêche hauturière importante effectuée à l'aide de goélettes, qui existait bien avant l'ère de la pêche moderne. La côte Sud de la province, de Port aux Basques à Trepassey, avait une telle pêche côtière hivernale. On y pêchait 50 semaines par année, y compris en haute mer à

l'aide de goélettes. En d'autres mots, on pouvait y travailler presque toute l'année.

De St. John's au Nord et sur la côte du Labrador, les villages de la côte Est de la province avaient une pêche plus saisonnière. En raison de la glace, la pêche y était très différente. Les gens pouvaient pêcher de façon saisonnière du poisson de fond. Mais tout comme la pêche était saisonnière, il en allait de même d'une myriade d'autres occupations, tant lucratives que de subsistance, qui faisaient vivre les collectivités. La chasse au phoque constituait une importante activité traditionnelle. Dans une bonne partie de la province, on chassait le phoque de façon saisonnière pour arrondir les fins de mois. De plus, les hommes quittaient souvent les villages pour aller travailler dans les bois, certains pendant des mois à la fois.

La pêche sur la côte Ouest ressemblait beaucoup à celle de

la côte Est. Au cours des dernières années, on y trouvait du sébaste, du flet, du hareng, du flétan et des crevettes mais en majeure partie, elle dépendait également de la morue. On comptait aussi sur un large éventail d'autres activités saisonnières pour se faire de l'argent de poche et remplir le garde-manger pour les saisons sans pêche.

La vie n'était jamais facile dans les villages isolés de Terre-Neuve. Au début de la colonisation, même avant qu'il y ait un gouvernement, ce sont les marchés qui faisaient la loi.

Ils détenaient un monopole sur tous les aspects de l'économie locale. Ils établissaient le prix du poisson vendu par la collectivité, le prix des biens achetés et ils fournissaient aux pêcheurs du crédit, leur permettant d'acheter des produits de base sur la promesse des cueillettes de la saison subséquente. Les femmes cultivaient des jardins qui comptaient pour une part importante de leur survie. Elles élevaient également du bétail. De plus, les jardins eux-mêmes dépendaient de la mer, car ils étaient fertilisés avec des algues marines, des déchets de poissons et du capelan. Une économie informelle de marchandage venait s'ajouter au mode de survie des collectivités, et les femmes

effectuaient beaucoup de travaux. Elles filaient la laine, faisaient du beurre, préparaient des herbes médicinales, etc. La pêche elle-même faisait participer toute la famille. Les hommes ramenaient la morue, les femmes travaillaient aux étendoirs et les enfants coupaient les langues de morue. Le marchandage de service comme la construction de bateaux et d'autres types de main-d'oeuvre spécialisée faisait appel à un ensemble complexe de rapports entre artisans et clients qui ajoutait à la viabilité des villages. Il y avait peu de temps mort dans les villages isolés.

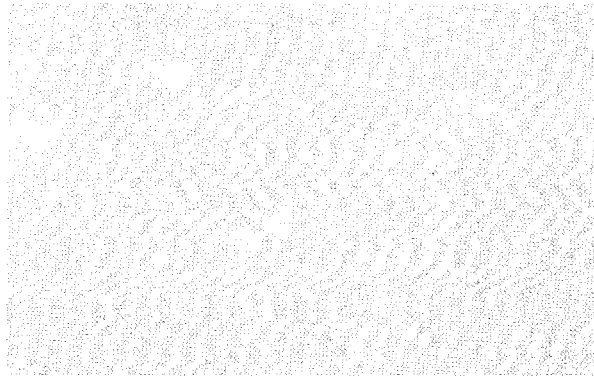
Au cours des 500 dernières années, il y a eu un certain nombre de périodes de privation sévères imputables à un large éventail de facteurs y compris des guerres, des récessions, la diminution des marchés et les fluctuations localisées de la disponibilité du poisson. La vie n'était effectivement pas toujours facile.

Dès le départ, le caractère saisonnier de la pêche et les écarts naturels au niveau de l'abondance des ressources engendraient de graves problèmes. Au début du XXe siècle, la province de Terre-Neuve d'avant la Confédération était déjà troublée par la nature saisonnière de la pêche. Même si l'économie s'était quelque peu développée grâce à des mines, des moulins de papier et de petites industries, Terre-Neuve était, en 1933, essentiellement en faillite et une Commission royale d'enquête était établie pour étudier la situation. L'économie devenait toutefois de plus en plus diversifiée, avec une marine marchande florissante et quelques mines et fabriques de pâtes et papiers. Au moment où Terre-Neuve s'apprêtait à se joindre à la Confédération, Joey Smallwood voulait changer le mode de subsistance des pêcheurs et des agriculteurs. À son avis, ils n'étaient pas «modernes». Le désir de mettre fin aux conditions «primitives» dans les villages isolés a mené à la solution drastique d'une réinstallation forcée. On a favorisé le modèle industriel avec de nouvelles mines, une nouvelle fabrique de pâtes et papiers, le chemin de fer, des usines, une raffinerie, ainsi que des centaines de nouveaux emplois au traversier, au CN et à Port aux Basques.

La diversification économique a amené d'autres possibilités économiques dans de nombreuses régions rurales de Terre-Neuve. Dans beaucoup d'entre elles, les développements économiques post-Confédération avaient réduit considérablement les emplois avant le moratoire sur la morue. Dans certaines collectivités, après avoir répondu que c'était le poisson qui avait rendu leurs collectivités viables, nous avons reçu d'autres réponses : «Avant, nous

avons une mine» et «Nous avons l'habitude d'avoir des emplois sur les chemins de fer».

Pendant la majeure partie de l'histoire des petits villages côtiers de Terre-Neuve et du Labrador, il n'y avait pas de filet de sécurité sur le plan social. Lorsque la Confédération a amené la pension de vieillesse et d'autres avantages sociaux après 1949, la vie a changé. Mais les collectivités ne sont pas devenues dépendantes des programmes sociaux du jour au lendemain. Dans les villages que nous avons visités, le début de cette dépendance est



lié à la diminution de la disponibilité du poisson dans la région, ainsi qu'au renforcement des pêcheries à la fin des années 1970 et au début des années 1980.

De nombreuses personnes qui ont participé à nos rencontres ont déclaré qu'il y avait un aspect communautaire plus fort avant la prospérité relative des dernières années, qu'il s'agisse là d'une vision romantique du passé ou du reflet fidèle du changement des valeurs. Elles se souviennent qu'il y avait une meilleure coopération. «La collectivité était plus unie. Tout le monde s'entraidait. Il y avait beaucoup de marchandage. Nous avons perdu tout ça au nom de la prospérité. Nous avons commencé à vivre en fonction de nos désirs, plutôt que de nos besoins».

Dans la discussion de la viabilité antérieure des villages côtiers, certaines dates marquantes ont souvent été mentionnées. L'entrée dans la Confédération, en 1949 en est une, ainsi que le programme de réinstallation de la fin des années 1960. Puis il y a eu 1977, et l'établissement de la zone limite de 200 milles imposée par le Canada. Nous avons entendu beaucoup de dates quant au moment où l'assurance-chômage a réellement commencé à jouer un rôle dans les décisions touchant les pêcheries, soit de la fin des années 1970 au début des années 1980. Et il y a

évidemment eu l'annonce du moratoire décrété le 2 juillet 1992.

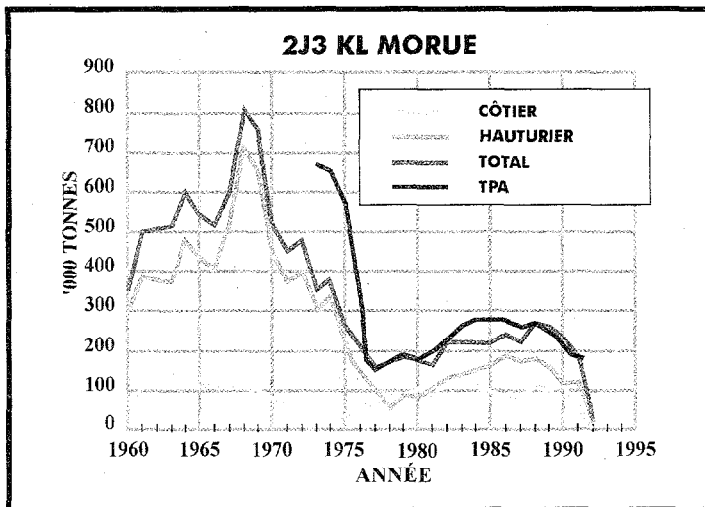
Dans l'identification des éléments ayant contribué à rendre les collectivités viables, ces deux questions des valeurs communautaires et de l'absence de dépendance envers le gouvernement venaient au premier rang dans les commentaires des participants.

Les résidents des collectivités ont également fréquemment mentionné le fait que la technologie des pêcheries n'avait pas réussi à entraîner l'élimination du poisson. On nous a dit souvent que si nous en étions restés à la pêche à la ligne, nous aurions une industrie lucrative aujourd'hui. Les pêcheries ont été viables pendant une longue période parce que nous n'avions pas la technologie nécessaire pour tout détruire. Lorsque nous avons fait l'acquisition de cette technologie, vers les années 50, nous avons amorcé le genre de destruction des ressources qui a caractérisé les pêcheries aux quatre coins du globe. À Burnt Islands, un résident se rappelait qu'autrefois «Nous attrapions du poisson. Nous nous sommes mis dans l'eau chaude lorsque nous avons commencé à chasser le poisson.» Il faisait référence à la nature relativement passive de la pêche côtière à la morue. Les pêcheurs attendaient que le poisson vienne près des côtes. Ils n'avaient pas les engins nécessaires pour pêcher en haute mer ou pour l'attraper en grande concentration dans les frayères. Les poissons, compte tenu de nos méthodes de pêche actuelles, ont peu d'endroits où se cacher.

Toutefois, les pêcheries changeaient rapidement. Il n'y a pas un moment précis où les pêcheries, et les villages côtiers qui en dépendaient, ont cessé d'être viables. Cependant, les choses ont changé drastiquement lorsque nous avons abordé la phase suivante de nos discussions : «Pourquoi nos collectivités sont devenues non viables?»

POURQUOI NOS COLLECTIVITÉS SONT-ELLES DEVENUES NON VIABLES?

Tout comme chaque collectivité a répondu à la question de la viabilité antérieure en donnant comme explication le poisson, de la même façon, elles ont attribué leur situation actuelle périlleuse sur le plan économique, social et culturel à l'effondrement des réserves de morue. Même si le focus de notre Partenariat visait à établir les possibilités de viabilité future, nous avons également le mandat de



nous pencher sur la crise actuelle de Terre-Neuve comme étude de cas pouvant profiter de d'autres économies fondées sur la pêche. Mais plus fondamentalement, il n'était tout simplement pas possible de discuter de la viabilité future sans examiner à fond les causes de l'effondrement de cette ressource dont des centaines de villages de pêche dépendaient depuis des centaines d'années.

6

Il n'est pas surprenant que nos rencontres aient été dominées par la question des pêcheries et de leur effondrement. Au cours des deux dernières décennies, ces réserves de morue incroyablement riches se sont retrouvées au bord de l'effondrement, voire de l'extinction. L'une des plus importantes sources mondiales de protéines, autrefois capable d'absorber des prises annuelles de plus de 250 000 à 350 000 tonnes métriques (T/M), est désormais presque inexistante. Il importe également de noter que cette destruction de la morue du Nord s'accompagne de diminutions presque aussi sévères d'autres espèces.

Les membres des collectivités qui dépendent de la pêche sont outragés de constater que cela ait pu se produire en cette époque. On nous a répété à maintes reprises que les cris d'alarme des petits villages côtiers dépendant de la pêche ont été ignorés. On n'a pas cessé de nous répéter que les collectivités croient que leurs opinions sont encore ignorées par les tenants du pouvoir. Lorsqu'une ressource aussi abondante disparaît au plan commercial, elles estiment qu'il importe d'identifier et de discuter les causes d'une telle catastrophe pour s'assurer qu'elle ne se répète jamais plus.

Pour établir le contexte des opinions des membres des collectivités qui nous ont été communiquées, un bref aperçu historique nous semble utile.

Aperçu historique

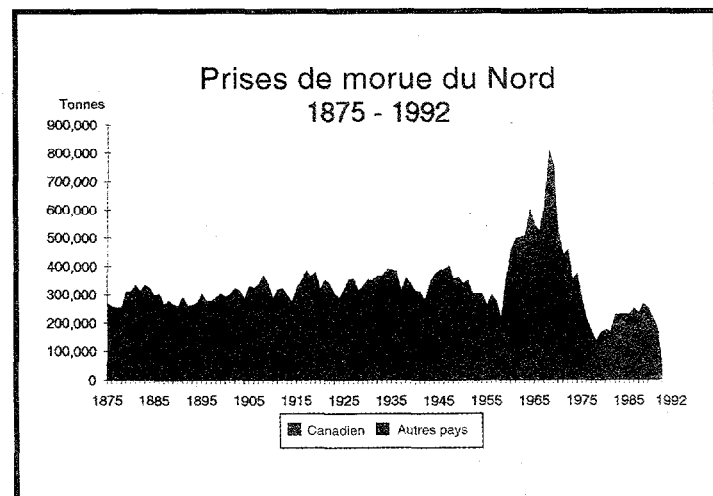
(i) Pêche côtière

Les dossiers historiques indiquent que les prises de morue par engins fixes, à partir du début du vingtième siècle jusqu'à l'introduction des flottes de dragueurs de haute mer à la fin des années 1950, ont permis de maintenir une cueillette annuelle de 250 000 à 350 000 tonnes métriques.

Cette cueillette a été réalisée dans les limites de la technologie existante et des contraintes de la main-d'oeuvre affectée à la préparation du poisson salé. La cueillette annuelle a toujours été sujette à un certain degré de fluctuation relié à un éventail de facteurs comme l'effondrement des prix dans les années 1890 et la grande dépression des années 1930.

Nonobstant ces fluctuations, les dossiers historiques indiquent que les prises de morue par engins fixes pouvaient, sans diminution au chapitre de l'abondance du poisson, apparemment soutenir des prises de l'ordre de 350 000 tonnes métriques par année.

Jusqu'à la fin des années 1950 ou au début des années 1960, à l'exception d'une petite flotte de goélettes de la Nouvelle-Écosse, les seuls Canadiens qui pêchaient la morue étaient les pêcheurs de Terre-Neuve qui mainte-



naient leur mode de vie traditionnel, c'est-à-dire la pêche côtière. L'Espagne, le Portugal et la France se livraient également à la pêche à la morue. L'introduction, dans les années 1960, de puissants navires de haute mer, principalement d'origine européenne, et équipés de chaluts à plateaux a mis fin à l'abondance de la cueillette de la pêche côtière. La flotte de dragueurs de pêche hauturière était capable de pêcher en eau plus profonde et de «chasser» d'énormes concentrations de morue.



L'invasion massive de dragueurs étrangers au début des années 1960 a entraîné un assaut important contre les zones de frai. En 1968, on a pêché une quantité astronomique de 800 000 tonnes métriques. Ces prises excessivement élevées par des dragueurs étrangers ont entraîné une diminution massive de la pêche côtière de Terre-Neuve, la réduisant à une simple fraction de ses prises historiquement élevées.

Les saisons de pêche côtière ont raccourci. Les pêcheurs ont réagi à cette situation grâce à leurs propres innovations technologiques, principalement l'introduction de palangriers permettant la pêche côtière jusqu'à 50 milles des rivages. Même en dépit des efforts énormes déployés dans le domaine de la pêche, toutefois, les prises de pêche côtière ont subi une diminution sérieuse dépassant largement toutes les diminutions intérieures. En 1974, par exemple, les prises ont chuté à 35 000 tonnes métriques.

(ii) La limite de 200 milles

La crise engendrée par la surpêche des dragueurs étrangers a amené le Canada à établir une zone de gestion de 200 milles en 1977. Cette décision a été reçue avec enthousiasme comme une occasion de redresser les stocks et d'établir des stratégies pour assurer la viabilité à long terme. La période post-1977 a été marquée par une «men-

talité de Klondike». Si les pêcheurs étrangers avaient recueilli 800 000 tonnes métriques, il semblait évident qu'en vertu des mesures canadiennes de conservation, des prises de 400 000 tonnes métriques étaient raisonnables. Grâce à une meilleure technologie, des prises annuelles de 400 000 tonnes métriques, beaucoup plus importantes que le niveau historique, seraient une manne tombée du ciel pour Terre-Neuve.

Les motifs scientifiques et de gestion justifiant des prises de 400 000 tonnes métriques par année ont été établis dans la politique visant les pêcheries commerciales du Canada, rendue publique en 1976 en attendant la limite des 200 milles. Cette politique devait servir de guide pour bâtir les réserves de morue du Nord. Elle avait pour objectif la croissance de la biomasse de frai pour soutenir des prises à des niveaux historiques. La stratégie de gestion de F0.1 a été adoptée pour faciliter l'atteinte de l'objectif de la politique. Au risque de sursimplifier, qu'il suffise de préciser que F0.1 permettait des prises annuelles de 20 % de la biomasse exploitable.

La biomasse de frai de 1,5 million de tonnes métriques était un objectif qui devait être atteint en 1982. Cette biomasse était la quantité prévue par la International Commission for Northwest Atlantic Fisheries (ICNAF) pour établir un niveau viable de prises. En se fondant sur les prévisions touchant le taux de rétablissement des réserves de morue du Nord, le ministère des Pêches et Océans prévoyait un total de prises admissibles (TPA) de 402 000 tonnes métriques d'ici 1985.



Ces prévisions optimistes de renouvellement rapide des réserves ont créé de l'euphorie au sein de l'industrie. Les collectivités qui dépendaient de la pêche se sont faits dire qu'en vertu de la limite des 200 milles, il y aurait telle-

ment de poissons que la pêche côtière ne suffirait pas à la demande. Dans l'espoir d'effectuer des prises au moins comparables à celles des années 1950, on a commencé à organiser l'expansion de la pêche hauturière. Des centaines de millions de dollars d'aide directe et indirecte ont été investis dans les poissonneries, l'équipement et les navires de haute mer.

En 1979, la flotte canadienne de dragueurs de haute mer (établie surtout sur la côte sud-ouest de Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse) a commencé pour la première fois à pêcher la morue du Nord. Le gouvernement fédéral a fourni des subventions pour le combustible et le poisson et a tenté d'assurer le succès de l'opération grâce à divers instruments. L'un d'entre eux a été l'introduction en 1982 du contingent d'entreprise (C.E.). Ce contingent donnait essentiellement à son détenteur des titres de propriété pour une certaine quantité de morue du Nord. Cela représentait un changement d'orientation de la notion d'un ressource commune à une ressource privée. Cela a entraîné la pratique de «l'écrémage» — soit la pratique consistant à ne retenir que le poisson valant le plus cher et à se débarrasser du reste.

8

De plus, au début des années 1980, le MPO a accordé un permis à environ 100 bateaux de pêche côtière, soit des dragueurs de 45 à 65 pieds. Ces navires venaient de la région de Port au Choix, dans la péninsule nord. Ils avaient le droit de pêcher le poisson sur la côte sud-ouest de Terre-Neuve.

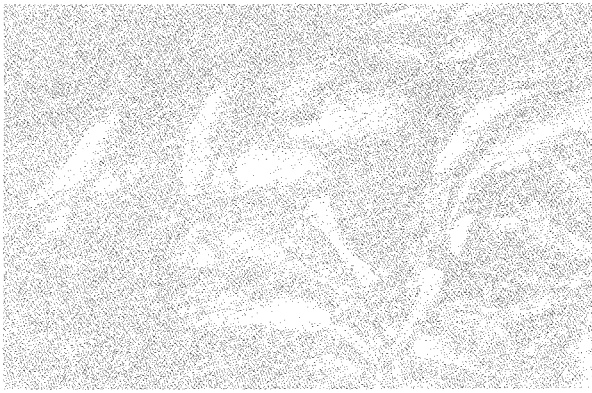
Comme nous l'avons entendu dans nos réunions communautaires, l'enthousiasme présent après 1977 a amené beaucoup de gens dans les pêcheries. En 1987-1988, on en comptait environ 10 000. Au moment de l'annonce du moratoire, ce nombre avait doublé ou, avec les personnes qui travaillaient dans les poissonneries, triplé. Dans un contexte social, les pêcheries n'étaient plus considérées comme l'employeur de dernier recours, mais davantage comme une activité plus technologiquement avancée et potentiellement profitable. Le gouvernement a accordé des permis lucratifs pour des espèces pêchées uniquement pendant une très courte saison, notamment le calmar et le capelan. De plus, la politique du gouvernement, par l'entremise de la Commission des prêts aux pêcheurs, permettait à pratiquement n'importe qui d'acheter un bateau. De nombreuses poissonneries étaient également construites avec l'aide du gouvernement. On s'en souvient dans les villages, avec cynisme, comme d'un excellent moyen pour les députés provinciaux de se faire réélire.

Cette période a également été marquée par l'acceptation largement répandue d'une pêche saisonnière assortie de l'assurance-chômage au cours de la saison morte. La dépendance envers le gouvernement a augmenté car de plus en plus de gens ont commencé à se livrer à la pêche, un nombre plus important de permis ont été distribués et de nouvelles poissonneries ont été construites. Les attentes matérielles ont augmenté. Les gens se sont habitués à avoir des revenus plus élevés et un meilleur pouvoir d'achat. L'augmentation de ces attentes n'est évidemment pas unique à Terre-Neuve et au Labrador. Les Nord-Américains en général s'attendent aujourd'hui à avoir l'air climatisé l'été, l'accès à des aliments préparés au micro-ondes et à des communications par satellite. Mais au fil du développement des pêcheries, les revenus ont augmenté et la dépendance envers le gouvernement a commencé à faire partie intégrante du tissu social, avec des coûts réels sur le plan de la viabilité à long terme.

En rétrospective, il est facile de constater que les stratégies de gestion étaient elles-mêmes beaucoup trop optimistes. Les prévisions concernant la biomasse de frai n'étaient rien de plus que des ... prévisions. Pourtant, une industrie toute entière a été rebâtie, «canadianisée» et restructurée sur la base des prévisions d'une pêche de 400 000 tonnes pour 1985. S'il faut souligner une lacune pendant cette période, c'est d'avoir sous-estimé les dommages infligés à l'écosystème tout entier par les dragueurs étrangers avant l'établissement de la limite de 200 milles. On a soulevé fréquemment dans nos réunions communautaires l'ironie qui veut qu'après avoir banni la surpêche étrangère à l'intérieur de la limite de 200 milles, le Canada a repris l'exemple de la surpêche faisant appel à une technologie domageable pour l'écosystème.

(iii) Diminutions importantes des prises de la pêche côtière

Les populations de poisson ont peut-être augmenté lentement de 1978 à 1982. Le TPA est passé de 135 000 tonnes métriques en 1978 à 266 000 tonnes métriques en 1984. De faibles améliorations au chapitre des prises, sous la gestion canadienne, ont renforcé l'idée qu'une nouvelle ère de prospérité était arrivée. Toutefois, la pêche côtière a commencé à connaître des prises moins importantes avant que la même chose commence à se produire dans la pêche hauturière. À partir d'un sommet en 1982, les prises de la pêche côtière ont diminué de façon importante en dépit d'efforts renouvelés dans ce secteur. Cette diminu-



tion était tout à fait unique. Même pendant les pires années — de 1890 à 1924 — la pêche côtière n'a jamais enregistré de prises inférieures à 180 000 tonnes métriques — trois fois les prises de 1987 — et a rarement chuté sous la barre des 225 000 tonnes métriques. Il n'y avait jamais eu un échec de l'ampleur de celui des années 1980, mis à part lorsque les pêcheries se sont effondrées après la surpêche étrangère. Pour ajouter encore au problème, la morue était plus petite qu'à l'accoutumée.

Cet indicateur que les frayères étaient en grave difficulté a été ignoré. Notre Partenariat a visité un certain nombre de poissonneries qui ne sont plus en service. Nous y avons vu de nombreuses preuves de la façon dont l'industrie s'est adaptée pour continuer à tirer des profits d'une ressource en voie d'extinction. Une nouvelle fileteuse avait été achetée, capable de traiter la morue de moindre taille, tout en remplaçant simultanément de huit à dix personnes dans la poissonnerie. L'industrie s'est également adaptée à la moindre taille du poisson en expédiant de la morue dont on avait uniquement retiré la tête et les entrailles, pour qu'elle soit séchée au Danemark ou au Portugal.

Deux indicateurs clairs de l'état d'urgence, soit la taille réduite du poisson pêché et la diminution d'ensemble des prises de la pêche côtière, ont été ignorés. Comme on nous l'a signalé à de nombreuses reprises dans les petits villages, les personnes qui se livraient à la pêche côtière se sont fait dire par le personnel de réglementation du gouvernement que c'était elles qui étaient en faute avec leurs méthodes de pêche, car les dragueurs de haute mer continuaient à ramener des prises importantes. L'ironie, c'est que l'efficacité même de la technologie qui réduisait à néant les populations de morue contribuait à masquer la crise. Au moment où le sonar et le radar et la plus grande mobilité des navires permettaient même à la pêche côtière

de connaître de meilleures prises, l'ampleur même des prises donnait une fausse impression de l'état de santé global de cette ressource.

(iv) Avertissements de crise

De nombreux pêcheurs, travailleurs de poissonneries et citoyens qui comptaient sur la pêche côtière ont sonné l'alarme au sujet de la diminution drastique des prises de la pêche côtière. De nombreux pêcheurs nous ont parlé de leur tentative d'attirer l'attention de divers fonctionnaires. On nous a également dit qu'on avait jeté de l'équipement de la flotte de la pêche côtière dans le port de Port aux Basques. Il y a eu des démonstrations pendant cette période au cours de laquelle les prises de la pêche côtière ont connu une baisse abrupte, alors que le rendement de la pêche hauturière se maintenait au niveau prévu. De plus, comme une jeune journaliste nous l'a rappelé lors de l'une de leurs séances, dans chaque rencontre à laquelle elle avait participé, on blâmait les dragueurs pour la diminution des prises de la pêche côtière et on priait le gouvernement de protéger les populations de poisson. Pourtant, les dragueurs ne semblent jamais avoir été mentionnés dans les nouvelles du soir, voire dans les procès-verbaux des réunions. L'échec de ceux au sein des collectivités qui ont tenté en vain d'éviter la crise a eu l'effet néfaste de créer un sentiment d'impuissance. L'opinion qu'il est impossible de s'attaquer au pouvoir établi a été renforcée encore davantage par la façon dont les opinions des pêcheurs ont été rejetés du revers de la main. Le sentiment d'impuissance contribue à la non-viabilité.

Les opinions des collectivités à cet égard sont confirmées par les données historiques. La Newfoundland Inshore Fishers Association (NIFA), créée en réponse à la frustration grandissante que personne ne se faisait le porte-parole de la pêche côtière et de ses préoccupations, est même allée jusqu'à commander sa propre étude. La NIFA a embauché un groupe de biologistes indépendants de l'Université Memorial chargés de mener une vérification technique des évaluations du MPO. En décembre 1986, elle a rendu public le rapport Keats qui concluait que les méthodes et les calculs du MPO étaient incorrects et donnaient lieu à des évaluations surestimant considérablement la taille des populations de poisson. Conséquemment, on sous-estimait largement le taux de mortalité du poisson et, en fait, on se livrait à une surpêche importante. Toutefois, en 1987 et 1988, en dépit de

ces avertissements, les scientifiques du MPO ont en fait établi un TPA plus élevé.

Même s'il semble clair que les opinions des pêcheurs ont été ignorées sur la question de l'établissement des contingents et des attributions, il n'est pas aussi clair qu'elles n'ont pas eu d'incidences politiques. Une analyse qui nous a été présentée concluait que même si les grandes entreprises tenaient le haut du pavé quant aux décisions politiques relatives au TPA, la pression politique des pêcheurs a été traitée par l'entremise de l'amélioration des programmes sociaux. En termes de viabilité à long terme, il semble qu'il se soit agi là d'une stratégie auto-destructrice. Le fait qu'un nombre inférieur de semaines soit nécessaire pour être admissible à l'assurance-chômage a gardé les gens dans le domaine des pêcheries, étouffant ainsi ce qui aurait pu devenir des cris de protestation au sujet de la diminution des populations de morue pour la pêche côtière. Dans chaque collectivité que nous avons visitée, nombreuses étaient les personnes qui croyaient que la complaisance créée par les programmes sociaux du gouvernement avait contribué de façon importante à la non-viabilité actuelle.

(v) Reconnaissance de la crise

Ce n'est qu'en 1989 que les scientifiques fédéraux se sont rendus compte qu'il y avait de sérieux écarts dans leurs évaluations. Ils ont reconnu que le taux de mortalité réel chez les poissons depuis 1979 était le double de celui prédit dans F0.1. En d'autres mots, les populations de poisson étaient beaucoup plus petites que prévu, et certainement pas suffisantes pour justifier un TPA de 266

000 tonnes métriques en 1988. Le Comité scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique (CSCPCA) concluait en 1989 que le niveau F0.1 de l'année précédente était en fait 125 000 tonnes métriques et non 296 000 tonnes métriques. Les scientifiques du gouvernement fédéral membres du CSCPCA concluait que F0.1 devait être révisé à la baisse de 20 % de plus, ce qui ramenait leur calcul de F0.1 à 100 000 tonnes métriques.

Comme de nombreuses collectivités s'en rappellent avec une réelle émotion, la question de l'établissement des contingents était davantage qu'une simple question scientifique. C'est le ministre qui devait décider de réduire drastiquement les contingents. La nature politique de la prise des décisions est considérée par de nombreuses personnes comme l'une des causes immédiates de l'effondrement des pêcheries. Les politiciens avaient depuis 10 ans utilisé les pêcheries pour se faire réélire. Ils n'étaient pas intéressés à adopter des mesures de conservation qui ferait l'inverse.

Même si le MPO a calculé que le TPA de 1989 devrait être de 100 000 tonnes métriques, le ministre l'a établi à 250 000 tonnes métriques.

En juillet 1992, le moratoire sur la pêche à la morue du Nord a été déclaré. De nombreuses personnes dans les collectivités que nous avons visitées n'attribuent pas le moratoire à une décision politique. Nous avons entendu à maintes reprises que le moratoire n'a pas été déclaré avant que les dragueurs de Fisheries Products International ne rentrent au port entièrement vides. Comme le disait amèrement un pêcheur : «C'est la FPI qui a déclaré le moratoire».



Un pêcheur lors de la réunion des intervenants communautaires de Forteau, au Labrador

OPINIONS DES COLLECTIVITÉS SUR LES CAUSES DE L'EXTINCTION COMMERCIALE DE LA MORUE DU NORD

Un certain nombre de choses sont remarquables en ce qui a trait aux opinions exprimées dans les treize collectivités visitées par notre Partenariat. En dépit de toutes les opinions très divergentes sur plusieurs sujets, les collectivités semblaient unanimes sur un certain nombre de points. Personne n'a laissé entendre que l'effondrement de la pêche à la morue était imputable à des conditions environnementales anormales comme la froideur de l'eau. Personne n'a laissé entendre que l'effondrement était dû aux actions des flottes étrangères à l'extérieur de la limite de 200 milles. Personne n'a laissé entendre que les phoques avaient mangé toute la morue. Personne n'avance la théorie que la morue était tout simplement partie ailleurs. Individuellement, les membres du Partenariat ont entendu toutes ces théories avancées par les médias, les politiciens et les chercheurs. Même si nous ne rejetons pas l'idée que des éléments de certaines ou de toutes les théories susmentionnées peuvent avoir joué un rôle dans le difficile recouvrement des populations de poisson, nous trouvons remarquable que ces théories très à la mode, y compris celle souvent citée «trop de pêcheurs et pas assez de poissons», ne trouve pas preneur dans les petites collectivités les plus touchées.

Ce qu'on a entendu dans chaque collectivité, c'est que la surpêche intérieure a détruit les riches réserves de morue. De nombreuses personnes croient que nous n'avons tout simplement jamais donné à l'écosystème suffisamment de temps pour récupérer lorsque le Canada a établi sa limite de 200 milles. On a également affirmé fréquemment que la technologie a dépassé la capacité de l'écosystème de se remettre de ces assauts répétés. La technologie la plus souvent associée au désastre de la pêche hauturière est celle qui consiste à draguer le fond de l'océan. La majorité des gens croient que les dragueurs endommagent l'habitat des poissons et que cet élément a des répercussions graves pour de nombreuses espèces. En fait, dans toutes les collectivités, on a affirmé que cette technologie doit faire l'objet d'une évaluation environnementale avant d'être utilisée de nouveau. De nombreuses personnes soutiennent que les dragueurs doivent tout simplement être éliminés. Voici un commentaire typique provenant d'un pêcheur lors de notre rencontre à Burnt Islands : «C'est la technologie des dragueurs qui est responsable de l'effon-

drement de la pêche à la morue. Elle permet des prises qui dépassent les niveaux viables, elle donne lieu à d'énormes prises fortuites, et elle encourage les fausses déclarations et la mauvaise appréciation des populations de poisson.»

À de nombreuses reprises, on nous a dit que le dragage des frayères a dû nuire au processus de reproduction de l'espèce. Évidemment, il est très facile de pêcher le poisson de la sorte et cette méthode encourage la surpêche. Il est intéressant de noter que l'évaluation la plus récente de l'impact environnemental des divers types d'engins de pêche, effectuée par le Fisheries Resource Conservation Council, conclut que «l'impact des engins tirés à travers une frayère n'est pas encore connu.» (FRCC94.TD.4, décembre 1994).

Cependant, en dépit des très fortes opinions exprimées concernant la technologie de dragage, d'autres types d'engins et de technologies n'ont pas été jugés sans blâme. De nombreuses personnes, lors de nos réunions communautaires, se souvenaient des abus du passé. Les pratiques communes de

fausses déclarations et de rejet de quantités importantes de poissons morts jetés par-dessus bord ont souvent été citées comme des exemples de culpabilité et de responsabilité partagés par presque tous les pêcheurs, peu importe s'ils utilisaient des engins fixes ou mobiles. Selon la collectivité, d'autres types d'engins ont été discutés, y compris la controverse au sujet de l'utilisation des filets droits et des trappes à morue japonaises. Toutefois, même s'ils étaient controversés, on a fait remarquer que ces types d'engins pour la pêche côtière n'étaient pas aussi susceptibles d'entraîner de fausses déclarations, car toutes les prises devaient être rapportées au MPO.

De plus, certaines espèces ont été surexploitées à l'échelle locale. Par exemple, à St. George, des senneurs canadiens

vendaient du hareng directement à des chalutiers-usine congélateurs russes sans jamais se rendre au rivage, en échange pour une partie des attributions russes. La pêche au hareng a virtuellement disparu de cette façon.

Le flet, l'aiglefin, le faux flétan, la sole, le turbot, le sébaste et de nombreuses autres espèces ont été mentionnées comme ayant été ou étant actuellement gravement surpêchées. En particulier, de nombreuses collectivités ont affirmé qu'on ne devrait pas pêcher le capelan, car il est à la base de la chaîne alimentaire. Comme un pêcheur de Forteau l'affirmait : «Nous détruisons la source alimentaire de la morue. Comment peut-on élever un troupeau de bétail avec une poignée d'herbe?»

Certaines attitudes sont également associées à l'effondrement des pêcheries. On a également parlé de refus des responsabilités personnelles amplifiées par l'attitude : «Ne me blâmez pas, j'avais un contingent et je l'ai attrapé.» On a également souvent mentionné la convoitise personnelle et collective, ainsi que l'apathie devant la diminution des populations de poisson. Ces attitudes étaient à leur tour associées à l'effet insidieux d'une dépendance massive envers le gouvernement.

12

L'érosion de l'esprit communautaire a également été jugée comme un élément de la voie de la non-viabilité. Comme l'affirmait un membre de la collectivité à Renew's : «Notre collectivité était très unie. Nous nous entraisions... Mais nous avons perdu cet esprit au nom de la prospérité. Nous avons vécu en fonction de nos désirs plutôt que de nos besoins. Cette attitude était encouragée par le gouvernement et elle nous a presque détruit.»

Ces membres de la collectivité qui donnent de leur temps pour aider leur collectivité se retrouvent en état de surmenage, car les mêmes personnes doivent faire davantage pour une collectivité qui semble moins disposée à prendre soin d'elle. La question du surmenage des bénévoles a été soulevée à de nombreuses reprises comme un aspect de la non-viabilité actuelle.

On a également mentionné que les gens qui ont quitté les villages ont contribué à les rendre non viables. Chaque famille qui a déménagé à Toronto ou à Calgary a fait en sorte qu'il a été beaucoup plus difficile pour la collectivité de survivre. On pense que les collectivités vont mourir lentement, et la perte des gens qui sont partis est comme une plaie vive.

Conclusion :

La réponse à la question «Qu'est-ce qui a rendu votre collectivité non viable?» a essentiellement porté sur ce qui a causé l'effondrement des pêcheries, comme si les deux questions étaient la même. En fait, répondre à la question de ce qui a rendu les collectivités non viables allait beaucoup plus loin que les pêcheries. Fréquemment, les gens ont parlé de l'érosion des valeurs, de l'augmentation de la dépendance envers le gouvernement et d'un profond sentiment d'impuissance. Ces changements plus subtils au sein de la collectivité sont susceptibles de jouer un rôle critique dans la survie des collectivités individuelles.

La prochaine section de notre rapport est consacrée aux espoirs, aux craintes et aux préoccupations des villages de pêche isolés de Terre-Neuve et du Labrador.

ESPOIRS, PEURS ET PRÉOCCUPATIONS

Dans nos réunions, un large éventail de questions ont été soulevées concernant la vision de la collectivité en matière de viabilité. En plus d'exprimer leurs opinions concernant la viabilité passée, présente ou future, de nombreuses personnes nous ont fait part de leurs espoirs, craintes et préoccupations au sujet de l'avenir. Dans cette section, nous passerons en revue certains thèmes communs qui sont revenus souvent dans nos discussions. Ces points de vue doivent être soigneusement respectés pour que les plans d'avenir aient une chance raisonnable d'être adoptés par les collectivités les plus touchées.

Tout d'abord, on a nous a dit presque partout que notre Partenariat ne serait «qu'un autre groupe de travail», et qu'aucun changement positif tangible n'en découlerait. De plus, on nous a souvent dit que lorsque des gens ont participé aux activités d'un groupe de travail ou à des audiences publiques, le rapport ne semblait jamais traduire leurs préoccupations. Compte tenu du niveau de cynisme parfaitement compréhensible dans les petites collectivités, nous sommes heureux de constater que beaucoup de personnes nous ont donné le bénéfice du doute et ont même accepté de participer à nos réunions. Lorsqu'on nous a demandé pourquoi on devrait s'attendre à ce que le Partenariat de la Table ronde diffère des initiatives précédentes, nous avons répondu que nous nous sommes engagés à rapporter ce que nous avons entendu dans les collectivités aussi justement et complètement que possi-

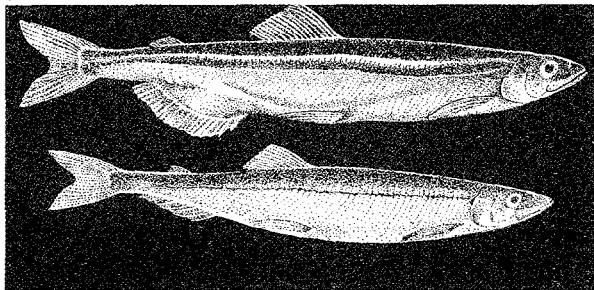
ble. Nous avons également encouragé les gens à se servir de nos séances, auxquelles ont participé un large éventail de personnes de la collectivité, comme tremplin pour des actions positives pouvant être amorcées par la collectivité, sans attendre une décision des pouvoirs éloignés. En général, les gens à qui nous avons parlé comprenaient la limite de ce que nous pouvions leur promettre. Le ton informel que nous avons maintenu lors de nos réunions nous a aidé à surmonter la tension inévitable lorsqu'un groupe «d'étrangers» visitent une petite collectivité.

L'espoir et la peur prédominante tournaient toujours autour de la même question : la reprise des pêcheries. Il est clair que la vaste majorité des habitants des villages côtiers espèrent désespérément que les pêcheries vont reprendre. On nous disait souvent : «Les frayères sont mortes.» Il était fascinant d'entendre les gens dans la même déclaration passer de la certitude que les pêcheries ne reprendront jamais à l'espoir qu'il le faut.

1. QU'AVONS-NOUS APPRIS DE NOS ERREURS PASSÉES?

La gestion des pêcheries a-t-elle suffisamment changé pour faire en sorte qu'il n'y aura jamais une répétition de l'effondrement des pêcheries?

Même si nous n'avons pas officiellement posé cette question dans nos visites, nous avons entendu de fortes opinions sur la question. À de nombreuses reprises, les gens nous ont dit clairement qu'ils faisaient peu confiance au ministère des Pêches et Océans et qu'ils n'avaient aucune raison de croire que la gestion des pêcheries est susceptible de s'améliorer, maintenant ou dans le futur. En ce qui a trait au présent, lors de chaque réunion, des gens ont exprimé la peur que de nombreuses autres espèces commerciales sont en train de subir le même sort que la morue. Un participant a comparé la situation à un «effet de domino». Un autre a déclaré que les espèces semblaient



CAPELAN

passer de «sous-utilisés à disparues». Le capelan, la lompe, le sébaste, le turbot, le crabe, les crevettes et le homard ont tous été mentionnés comme cas où les résidents croient que les erreurs du passé sont en voie d'être répétées. Dans le cas des crustacés, on a mentionné que le fait de passer du poisson aux invertébrés n'a fait que changer la nature de la victime, sans changer nos méthodes de façon significative. D'autres personnes, toutefois, ont affirmé que le crabe et le homard sont gérés de façon viable. (Au sujet du crabe, la discussion a porté en grande partie sur l'injustice des attributions, plutôt que sur les questions de viabilité.)

On était moins optimiste lorsqu'il s'agissait des espèces de poisson; en fait, nous n'avons rencontré personne qui a dit croire que la pêche à la roque est viable. De nombreuses personnes nous ont fait part de leurs inquiétudes marquées concernant la santé actuelle et future des populations de capelan. Tout le monde considérait la pêche au turbot comme étant en sérieuse difficulté.

En ce qui a trait à l'avenir, les gens ont peur que la pêche à la morue soit réouverte trop tôt en raison de pressions politiques, et que les populations de morue ne pourront jamais revenir à un état vraiment sain. Cette peur est renforcée par le fait que les collectivités n'ont pas été en mesure de participer au dialogue public sur les pêcheries de l'avenir — si pêcheries il y a. Par conséquent, ils ne voient aucune raison de croire qu'autre chose que les pressions du passé — politiques et favorisant les grandes entreprises — influenceront la prise de décision. On a peur de continuer indéfiniment avec une vague ressemblance de pêcheries, ce qui entraînera d'intenses conflits, des appels à l'aide désespérés et des manigances pour se séparer le reste du gâteau. Pour certains, ce scénario est le pire, car il divisera davantage les collectivités et mènera les pêcheries à un effondrement permanent.

«Si nous avons un terrain et si nous utilisons un tracteur sur ce terrain, 365 jours par année, il est facile de voir ce qui pousserait sur ce terrain. Mais on ne peut pas voir les dommages infligés au fond de l'océan.»

Pêcheur, Makkovik, Labrador

«La surpêche est la grande cause, et en fait la seule cause de l'effondrement des pêcheries.»

D' Ram Myers, scientifique des pêcheries, réunion du Partenariat, St. John's

La peur que les gouvernements n'aient pas tiré des leçons des erreurs du passé ne se limitait pas aux préoccupations touchant la gestion des pêcheries. De nombreuses personnes croyaient que les mêmes erreurs sont en voie de répétition dans d'autres secteurs des ressources, particulièrement les forêts. Certains symptômes communs à la gestion des pêcheries et des forêts comprennent : une exploitation élevée allant au-delà de ce qui semble viable, une utilisation plus marquée d'une technologie intensive sans tenir compte de son impact au niveau social et environnemental, la transformation d'une «ressource commune» en ressource gérée principalement dans l'intérêt des groupes industriels importants, l'absence de traitement à la valeur ajoutée et l'augmentation de l'utilisation de méthodes mécanisées de traitement et de récolte favorisant l'efficacité par rapport à l'emploi.

La peur que les individus n'aient également pas appris des erreurs du passé a également été exprimée dans plusieurs collectivités. On nous a dit que, tragiquement, il y a des gens aujourd'hui qui sortiraient volontairement pour aller pêcher le dernier poisson. On nous a également parlé de la prévalence du braconnage dans certaines collectivités. La tolérance des gens envers le braconnage et leur manque de respect pour son incidence en matière de conservation — qu'il s'agisse de leurs propres actions ou de celles de leurs voisins — étaient attribués à l'attitude largement répandue que le saumon appartient au gouvernement et que la conservation et l'application des lois sont la responsabilité «de quelqu'un d'autre».

D'autres signaux sont moins clairs. Par exemple, nous avons souvent entendu des gens parler d'espoir pour les soit-disant espèces «sous-utilisées», notamment les oursins ou le varech. On mettait toutefois invariablement l'accent sur les gains à court terme qui pouvaient être réalisés; il y a eu peu de discussions des considérations en matière de conservation pour les espèces qui n'ont pas une longue tradition dans la province. La conclusion semble être que ces espèces non traditionnelles sont perçues comme ayant un rôle à jouer pour aider les collectivités à «remonter la pente» jusqu'à ce que les pêcheries traditionnelles puissent reprendre, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles jouent le même rôle que les pêcheries. Les pêcheries non traditionnelles sont simplement considérées comme une forme importante de diversification économique, au même titre que l'aquaculture, le tourisme ou la fabrication. Elles n'ont apparemment qu'un rôle mineur à jouer pour contribuer à maintenir un mode de vie traditionnel.

Dans le cadre des réunions que nous avons organisées vers la fin de nos visites, après le règlement du conflit entre le Canada et l'Espagne concernant le turbot, on approuvait les actions énergiques du Canada. Pour certains, il y avait raison de croire que le Canada a fait un pas en avant en ce qui a trait à la conservation des pêcheries. D'autres, toutefois, étaient d'avis que les mesures prises par le Canada étaient insuffisantes et trop tardives; et certains sont même allés jusqu'à dire qu'il s'agissait d'un geste sans signification, un geste hypocrite à la lumière du soutien du Canada en faveur de la pêche au turbot et de notre dossier dans la gestion des populations de morue. Comme le disait l'un des participants : «Ce n'était pas la première fois qu'on coupait un filet, et je ne parle pas des filets de navires espagnols.»

2. LE SORT DES VILLAGES CÔTIERS DE TERRE-NEUVE

Même si tous les gens que nous avons rencontrés se préoccupaient de la survie de leurs propres collectivités, ils étaient également très intéressés à discuter de la question plus vaste de la survie des petites collectivités rurales de Terre-Neuve, en général. Les gens sont d'avis que les petites collectivités de Terre-Neuve et du Labrador font face à une crise majeure qui menace de mettre un terme à tout un mode de vie.

On fait carrément porter le blâme au gouvernement pour cet état de choses — tant au fédéral qu'au provincial - et pour ce qu'on perçoit comme un manque de respect systématique (soit par ignorance, soit par dessein) des valeurs essentielles aux habitants des régions rurales de Terre-Neuve. Le gouvernement, nous a-t-on dit, refuse simplement de reconnaître l'importance des pêcheries comme la pierre angulaire de tout un mode de vie.

L'industrie du tourisme, et les tentatives des collectivités de promouvoir le tourisme dans leurs régions, fourmillaient d'exemples d'ignorance et d'incompétence. Un exemple de l'ignorance du gouvernement a été fourni par un représentant de Ramea qui a découvert à son grand étonnement qu'un haut fonctionnaire du ministère du Tourisme et de la Culture de la province ne savait pas que le chemin Burgeo est aujourd'hui entièrement pavé. En matière d'incompétence, on nous a dit que les brochures de tourisme faisant la promotion de la péninsule de Baie Verte ont été expédiées à un kiosque d'information à Whitbourne et ont passé tout l'été dans une boîte, n'ayant

jamais été mis sur les étagères. Ces gaffes semblent indiquer que la stratégie de tourisme de la province est principalement axée sur quelques «grosses attractions», sans tenir compte de l'importance du potentiel touristique dans tous les coins de la province. Du moins, il s'agit d'un symptôme du «syndrome de l'autruche» où les résidents de St. John's sont accusés d'indifférence et d'ignorance à l'égard de l'existence et du bien-être des habitants des autres régions de la province.

Alors que certains ont attribué cette attitude à l'ignorance et à l'incompétence des fonctionnaires du gouvernement, d'autres encore avaient une interprétation plus sinistre. On croit beaucoup à la présence d'un «ordre du jour secret». Les jeunes ont peur que des décisions aient été prises par le gouvernement visant à se débarrasser de l'industrie de la pêche côtière et, en bout de ligne, des collectivités qui en dépendent. Ils ont peur que l'absence de soutien en faveur des petites collectivités de la province soit la preuve d'une tentative délibérée de la part des gouvernements provincial et fédéral visant à miner les bases sociales et économiques des régions rurales de



Terre-Neuve. Ce à quoi nous assistons, nous a-t-on dit, est simplement la manifestation extérieure du phénomène de réinstallation, sous un autre nom. Un exemple bien précis nous a été fourni par une personne de Petty Harbour qui maintenait que le refus du MPO de faire appliquer des règlements touchant le type d'engins équivalait à une tentative délibérée de créer des conflits et de miner la solidarité communautaire. Plus généralement, le retrait systématique de certaines personnes du programme TAGS et l'attaque des employés saisonniers par l'entremise du programme d'assurance-chômage sont considérés comme quelques exemples des efforts délibérés

déployés pour diviser et détruire les collectivités. Le transfert des responsabilités du niveau provincial au niveau municipal a été fréquemment cité comme faisant partie de l'ordre du jour caché visant à fermer davantage de villages isolés.

On a beaucoup parlé du «système». Certaines personnes ont dit croire que les politiciens sont contrôlés par des groupes de lobbying et des grandes entreprises. Lors de notre réunion de St. John's, un représentant de l'industrie membre de l'une des plus importantes entreprises a exprimé l'opinion que les pêcheries de l'avenir devraient être concentrées sur un petit groupe de pêcheurs à temps plein gagnant au minimum 30 000 \$ par année. Cette opinion diffère beaucoup de ce que nous avons entendu dans toutes les petites collectivités. Pourtant, parce qu'il s'agissait d'une vision corporative de l'avenir, de nombreuses personnes croyaient que «les dés étaient pipés», que les décisions avaient déjà été prises et que les pêcheries du futur étaient destinées à combler les attentes de l'industrie. En majeure partie, les résidents des petites collectivités se voient comme de petites gens qui n'ont pas leur mot à dire.

D'autre part, on se disait également insatisfait du pouvoir de lobbying des organismes représentant les pêcheurs. Il semble que le gouvernement préfère ne traiter qu'avec une seule organisation représentant les pêcheurs. Les membres des syndicats sont en grande partie insatisfaits, ainsi que d'autres personnes au sein des collectivités, car les pêcheurs sont exclus du processus décisionnel, car le syndicat est considéré comme leur seule voix.

15

3. LA STRATÉGIE SUR LE POISSON DE FOND DE L'ATLANTIQUE (TAGS)

Les collectivités que nous avons visitées ont été choisies en se fondant sur l'impact sérieux qu'a eu sur elle l'effondrement des pêcheries de morue. Il n'a donc pas été surprenant de constater que TAGS et son programme de soutien à l'intention des pêcheurs déplacés représentaient un facteur extrêmement important dans toutes les collectivités que nous avons visitées. Trois préoccupations particulières ont été soulevées en ce qui a trait à TAGS.

(i) TAGS : charité ou restitution?

On se préoccupait beaucoup du fait que les versements de

TAGS puissent être perçus par les contribuables du centre et de l'Ouest du Canada comme une forme de charité; un geste de bénévolence pour lequel les Canadiens de l'Atlantique devraient être reconnaissants. On nous a exprimé la peur que les Canadiens ne comprennent pas vraiment que TAGS est une initiative visant à réduire l'impact d'une crise causée d'abord et avant tout par la mauvaise gestion du gouvernement fédéral; et que, par conséquent, la responsabilité première des dépenses massives revient aux gestionnaires. Il faut donc comprendre que TAGS est un programme de restitution et de rémunération.

(ii) La complaisance de TAGS

L'aide financière fournie aux travailleurs de la pêche déplacés constitue un soutien vital pour des milliers d'individus et leurs familles. Néanmoins, dans un même temps, on nous a répété à de nombreuses reprises que, peu importe les intentions du programme, TAGS a malheureusement tendance à encourager la complaisance chez de nombreuses personnes. On nous a dit souvent que de nombreuses personnes nient la réalité.

Tant qu'elles peuvent encaisser leur chèque de TAGS, elles ne reconnaissent pas l'amplitude de la crise à laquelle elles font face. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est qu'elles sont certaines que lorsque la rémunération de TAGS prendra fin, un autre programme la remplacera. Elles s'accrochent à l'idée qu'il y aura un «TAGS 2» ou un autre programme pour leur permettre de tenir le coup jusqu'à ce qu'elles puissent retourner pêcher. Par conséquent, elles ne sentent pas le besoin de prendre des engagements importants pour la planification de leur avenir.

Une forme légèrement différente de complaisance a également été identifiée, qu'on pourrait appeler TAGS et «l'effet sédatif». Le programme TAGS a eu tendance à détourner les discussions des causes premières de l'effondrement des pêcheries, ce qui a empêché les gens de reconnaître pleinement l'ampleur de la catastrophe. La peur de perdre TAGS agit comme un outil de dissuasion efficace aux manifestations publiques d'indignation concernant la perte des pêcheries — ou des demandes que les coupables doivent être tenus responsables de leurs actes. «On nous a donné un bonbon», nous a dit un participant, «et nous n'avons pas eu l'occasion de faire notre deuil.»

Il est à remarquer que nous n'avons pas eu beaucoup de preuves directes du syndrome de «complaisance TAGS». Ce sont plutôt les gens qui ont participé à nos réunions qui se sont dits convaincus que cette complaisance est largement répandue dans leurs collectivités. Ce point a été soulevé dans la majorité des collectivités que nous avons visitées, au point que TAGS est actuellement considéré comme le principal obstacle à une planification efficace et à des mesures devant assurer le développement durable des collectivités.

(iii) TAGS cause des divisions au sein des collectivités :

Nous avons entendu deux façons dont TAGS handicape les collectivités en minant leur esprit coopératif traditionnel. La première se situe au niveau de l'inégalité perçue entre ceux qui reçoivent une rémunération TAGS et ceux qui n'en reçoivent pas. Il y avait plusieurs façons dont les injustices présentes inquiétaient les gens : certaines personnes ont été écartées du programme TAGS sur la base de critères arbitraires ou de façon fortuite; certaines personnes ont fait remarquer l'injustice de certaines situations où les membres d'une même famille pouvaient mettre en commun leurs versements TAGS pour avoir un revenu familial beaucoup plus élevé que leur revenu de pêche et les normes de leurs collectivités; et certains travailleurs ont dit exprimer du ressentiment au fait que des bénéficiaires de TAGS disposaient de tout le temps voulu pour leurs loisirs sans se sentir obligés d'utiliser ce temps pour participer au développement de la collectivité ou s'occuper de leur propre avenir.

On a également soutenu qu'il y a une autre façon plus insidieuse par laquelle TAGS contribue à diviser la collectivité. On nous a dit que les personnes bénéficiant du programme TAGS étaient moins portées à exprimer clairement leur rancœur ou à s'organiser entre elles. Cela signifie que lorsque des personnes ne sont plus admissibles à TAGS et se retrouvent en difficulté, elles sont moins susceptibles d'être activement appuyées par les personnes qui continuent de faire partie du programme. Dans les collectivités où les gens participaient à un large éventail d'activités reliées à la pêche et où les périodes d'admissibilité à TAGS variaient beaucoup, on nous a dit que TAGS divise les collectivités en minant la possibilité pour les gens de trouver une cause commune. Les personnes dont l'admissibilité à TAGS prend fin maintenant ne sont pas

activement appuyées par celles qui demeureront sur TAGS, et lorsqu'elles ne feront plus partie du programme en 1996 ou 1997, elles-mêmes auront peu d'appui de la part de celles qui demeureront associées au programme jusqu'en 1998 ou 1999.

Plusieurs personnes sont d'avis que TAGS est une forme machiavélique de contrôle social; qu'il sert à «acheter» la complaisance des activistes éventuels, et qu'en découpant les périodes d'admissibilité, le programme est conçu de façon à s'assurer que dans ces collectivités, il n'y aura jamais la masse critique d'individus outragés qui s'impose pour prendre des mesures concrètes. On nous a dit que le programme vise à briser graduellement l'esprit des villages de pêche de Terre-Neuve, faisant en sorte que les résidents soient plus malléables et davantage résignés à accepter sans mot dire le sort qui sera décidé pour eux par des décisionnaires invisibles.

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

Notre première visite communautaire a eu lieu peu après la parution de Community Matters, le principal rapport du Groupe de travail fédéral-provincial sur le développement économique communautaire. Ce rapport était impatientement attendu, après l'importante série d'audiences publiques qu'avait tenues le Groupe de travail au début de l'été de 1994. Dans chaque collectivité que nous avons visitées, les dirigeants avaient lu le rapport et avaient hâte d'en discuter. On a surtout parlé de l'idée d'établir des zones économiques dans la province, et particulièrement de la création des conseils de zones chargés d'administrer le financement consacré au développement économique pour chaque zone. Nous nous sommes retrouvés dans la position intéressante d'être en mesure d'observer la réaction des collectivités au moment de la sortie du rapport, et dans les mois qui ont suivi, lorsqu'a eu lieu l'établissement initial des conseils de zones.

Le Groupe de travail sur le développement économique communautaire a été établi pour prendre en compte les orientations futures du développement économique local dans la province. Il avait pour mandat de présenter des recommandations concernant une approche plus efficace et plus efficace en matière de développement régional dans chacune des zones économiques proposées pour la province. Le Groupe de travail composé de douze membres a recommandé que les 18 zones (subséquem-

ment porté à 19) établissent des conseils de développement économique régional chargés de coordonner toutes les initiatives économiques et sociales reliées au développement économique régional de la zone, et que les organismes de soutien commercial fédéraux et provinciaux travaillent en collaboration avec les conseils de zones pour harmoniser leur soutien.

Les gens avaient diverses opinions concernant les changements en cours. Dans la description suivante des nombreuses préoccupations exprimées au sujet de ce processus, il nous faut souligner que dans l'ensemble, les gens appuyaient les principes énoncés dans le rapport. Les gens prennent ce rapport très au sérieux et veulent participer au processus. S'il y a une généralisation à faire concernant les opinions touchant le rapport, c'est la suivante : les gens étaient plus enthousiastes au sujet de l'initiative du Groupe de travail lorsque nous leur avons parlé peu après la publication du rapport. Par la suite, au fur et à mesure que les dirigeants communautaires ont commencé à participer au processus politique concret de la création des conseils de zone provisoires, on nous a fait part de certains doutes et de certaines préoccupations, particulièrement chez les gens qui reconnaissaient à quel point la politique régionale peut être fractionnée.

Certaines personnes ont exprimé l'avis que les administrations provinciales et fédérales ne sont pas sincères dans leurs efforts visant à offrir des possibilités aux organisations locales et régionales de jouer un rôle plus significatif dans le développement économique de leurs collectivités ou régions. Même si le rapport utilise la bonne théorie concernant la participation communautaire, il encourage encore à la base une approche paternaliste et imposée par le haut en matière de développement économique communautaire. Toutefois, ce point de vue n'était pas partagé par la majorité des gens.

On nous a aussi affirmé qu'en mettant à ce point l'accent sur la planification régionale, ce sont les petites collectivités qui sortiront perdantes. On soutenait qu'un conseil de zone sera dans la majorité des cas dominé par des représentants des grandes collectivités de la zone. On a peur que ces conseils deviennent très politisés dans leurs décisions et que les membres se battent pour maximiser les avantages économiques de leurs propres collectivités. Dans les négociations visant la prise de décision, les collectivités de moindre envergure qui ne sont pas représentées à la table seront exclues sans ménagement des possibilités économiques mises de l'avant par les conseils.

Plusieurs opinions peignaient un tableau plutôt sinistre de la décision d'établir des conseils de zone. En deux mots, on voit les choses de la façon suivante : après avoir mal géré nos ressources, gaspillé les perspectives économiques qui assuraient autrefois la subsistance des habitants de toutes les collectivités de la province, et après avoir laissé les régions rurales de Terre-Neuve dans la pire situation qu'elles aient jamais connue, les gouvernements centralisés confient la responsabilité de la gestion du marasme qui s'ensuit à des bénévoles locaux! On estime que le gouvernement n'est tout simplement pas prêt à prendre certaines des décisions extrêmement difficiles qui devront être prises, et refuse de prendre ses responsabilités en établissant un autre palier de gouvernement pour absorber tout le mécontentement qui ne manquera pas de

se manifester. Les décisions que les gens de St. John's et d'Ottawa refusent de prendre sont celles qui entraîneront directement la mort de certaines collectivités — notamment quelles poissonneries ne rouvriront jamais et quelles petites collectivités verront la dernière porte fermée sur leurs espoirs de renouveau économique.

Partout où nous sommes allés, les gens reconnaissent que ces difficiles décisions devront être prises tôt ou tard.

On croit donc que les politiciens et les cadres supérieurs ont cyniquement et sciemment conspiré pour se servir des conseils de zone pour se distancer de décisions politiquement suicidaires. Les membres des conseils de zone — qui sont tous bénévoles — serviront de boucs émissaires. Le résultat, selon certains, sera catastrophique. Les bénévoles démissionneront en masse des conseils, les collectivités seront de plus en plus divisées et on entachera la réputation et la bonne volonté des meilleurs dirigeants communautaires.

5. LES JEUNES : LA GÉNÉRATION PERDUE

Certaines des peurs les plus immédiates et les plus pressantes exprimées par les gens qui ont participé à nos rencontres concernaient les enfants, les adolescents et les jeunes adultes de la collectivité et les problèmes auxquels ils font face. Une femme nous a parlé d'une génération «perdue» et lorsque nous lui avons demandé ce qu'elle voulait dire, nous avons appris que ce terme a deux significations distinctes. Tout d'abord, on nous a parlé de la consternation de voir de plus en plus de jeunes quitter la collectivité à la recherche de nouvelles possibilités. Même si les jeunes ont toujours quitté les collectivités rurales de Terre-Neuve pour poursuivre leurs études, travailler ou tout simplement élargir leurs horizons, ils avaient toujours le choix de revenir et d'être de nouveau accueillis par une famille et une collectivité à laquelle ils appartiennent. Aujourd'hui, les choses sont différentes; tout le monde prend pour acquis que le lien avec la collectivité est définitivement brisé. Les gens ont peur qu'il n'y ait rien pour inciter ces jeunes à revenir.

Il y a aussi les adolescents et les jeunes adultes qui décident de rester ou qui ne sont pas encore partis. Il s'agit d'une génération de jeunes gens à l'aube de leur propre indépendance, prêts à se prendre en main et qui découvrent aujourd'hui qu'il leur reste très peu d'options. De nombreuses personnes âgées ont honte de ne rien pouvoir offrir de mieux à leurs propres enfants. Comme un homme âgé nous l'a exprimé avec émotion lors d'une rencontre publique tenue à La Scie : «Je mourrais beaucoup plus content si je pouvais faire quelque chose pour les enfants et les jeunes gens. J'ai un petit-fils qui travaille à l'extérieur. J'aimerais qu'il revienne travailler ici. Je veux le voir devenir adulte, mais je m'inquiète beaucoup de tous les jeunes qui sont chassés de l'île.»

Dans le manque d'ambition des jeunes dans les cours d'école, à l'extérieur des magasins ou sur les quais désaffectés, les gens ont vu le triste reflet de leur propre échec collectif. Les gens s'inquiètent beaucoup de l'augmentation du vandalisme, des problèmes qui sembleraient mineurs dans les provinces du centre du Canada. En fait, un agent de la GRC était venu pour nous parler de son inquiétude depuis un acte récent de vandalisme dans une école locale. De nombreuses personnes de la collectivité sont troublées par les leçons de vie que les jeunes enfants tirent lorsqu'ils voient leurs parents sans travail, qui reçoivent un chèque

toutes les deux semaines et qui doivent porter le poids d'une incertitude financière. Une jeune femme qui enseigne a été choquée de constater que les présences dans sa classe d'élémentaire diminuaient à tous les deux mercredis. Elle croyait que les autres professeurs testaient sa naïveté lorsqu'on lui a expliqué que lorsque les chèques TAGS arrivent, des familles toutes entières partent pour le centre commercial le plus rapproché, et sortent leurs enfants de l'école pour l'occasion. En fait, c'est exactement pourquoi les classes sont moins nombreuses à tous les deux mercredis, et tout le monde s'y attend.

D'un autre côté, de nombreuses personnes nous ont affirmé que la seule bonne chose au sujet du moratoire, c'est que les jeunes gens restent à l'école pour compléter leurs études secondaires. Auparavant, ils étaient tentés de quitter l'école et de se trouver un emploi lucratif dans le domaine des pêcheries, où ils pouvaient immédiatement commencer à gagner davantage que leurs professeurs. Les jeunes gens eux-mêmes, toutefois, se plaignaient fréquemment que les bénéficiaires de TAGS prenaient leur place dans les collèges et les universités. Même si cette assertion a été contestée par des représentants des établissements d'enseignement, de nombreux jeunes doivent faire concurrence aux récipiendaires de TAGS. Étant donné que l'ampleur de la crise a une incidence au plan social, culturel et économique, les membres de notre Partenariat ont été surpris de constater qu'aucun counselling n'est fourni dans le système scolaire pour prendre en compte la crise actuelle.

Il est à remarquer que les jeunes à qui nous avons parlé n'étaient pas aussi désespérés que les adultes au sujet de leur avenir. Les jeunes qui sont venus à nos réunions n'étaient peut-être pas très représentatifs de leur génération, mais ils manifestaient un profond désir de trouver des réponses aux grandes questions auxquelles ils faisaient face, ainsi que l'intelligence, la passion et l'engagement nécessaires pour surmonter le désespoir et l'apathie.

Nous avons été particulièrement impressionnés par le groupe de jeunes de Petty Harbour qui avaient établi leur propre table ronde pour être en mesure de participer pleinement au travail de la Table ronde communautaire. Ils ont présenté plusieurs points valables, précisant notamment qu'on a pas reconnu l'incidence sociale et économique du moratoire sur les jeunes. Ils nous ont fait remarquer que dans le passé, même lorsqu'ils étaient enfants, ils pouvaient gagner de l'argent de poche en

couplant des langues de morue. Ils ont perdu cette possibilité économique et le travail saisonnier qui leur permettaient de se tenir occupés en été. Trouver un autre emploi pour économiser afin d'aller à l'université constitue une préoccupation majeure, tout comme s'assurer une place à l'université. S'ils avaient le choix, tous les jeunes que nous avons rencontrés nous ont dit préférer demeurer dans leurs propres collectivités. Lorsqu'on leur a demandé s'ils croyaient que cela était possible, la majorité nous ont répondu par la négative.

6. PROBLÈMES PARTICULIERS

Nous avons trouvé plusieurs situations parallèles dans les défis auxquels font face les collectivités. Toutes les collectivités que nous avons visitées font face à un large éventail de problèmes communs — infrastructures inadéquates et en abandon, surmenage des bénévoles, préoccupations touchant l'émigration, etc. On nous a toutefois demandé d'attirer l'attention sur des défis particuliers à l'échelle locale.

Les villages côtiers du Labrador font face à de graves difficultés auxquelles ne sont plus confrontées la majorité des collectivités de l'île. Ils comptent sur un système de transport coûteux pour assurer leurs besoins de base; il s'agit d'un service qui, en cette période de sévères contraintes budgétaires, ne peut jamais être pris pour acquis. Le service de traversier lui-même ne dessert les collectivités que sept mois par année. Ils doivent donc dépendre d'un service de transport aérien encore plus coûteux pendant une bonne partie de l'année. Toute planification supplémentaire en matière de viabilité doit donc s'ajouter à cette dépense déjà considérable de ressources et d'énergie. Même si les deux collectivités particulièrement isolées que nous avons visitées à Terre-Neuve (Ramea et Fogo) ont des préoccupations similaires, il est probablement juste d'affirmer que les préoccupations des villages côtiers du Labrador sont plus sérieuses et font l'objet d'une attention moindre.

Un autre type de problèmes particuliers est commun à toutes les collectivités : les obstacles auxquels font face les femmes. On s'est dit d'avis que la vaste majorité des discussions publiques visent le secteur des prises, et on parle peu des opérations de traitement. Cela équivaut à une «double discrimination» : tout d'abord, en réduisant l'importance de ce qui a toujours été un «travail de femme»; et deuxièmement en rendant pratiquement

invisibles les nombreuses femmes qui travaillent dans le secteur des prises.

7. LE NÉGATIVISME ENGENDRE LE DÉSESPOIR

Les discussions avaient tendance, à quelques exceptions près, à porter surtout sur des sujets plutôt noirs. Même si les gens avaient un large éventail de perspectives — de la colère à l'enthousiasme — nos conversations tournaient toujours autour du sujet de la mort des collectivités. En grande partie, les gens à qui nous avons parlé reconnaissent spontanément cette possibilité, et partaient de là. Toutefois, on a souligné le danger d'entrer dans une spirale de négativisme. Tout le pessimisme qui entoure les défis que doivent relever les collectivités de Terre-Neuve et du Labrador pour devenir viables est dangereux, car le pessimisme se nourrit de lui-même, et le désespoir peut se transformer en prophétie auto-accomplie.

Dans un même temps, il n'est tout simplement pas possible de faire abstraction des mauvaises nouvelles. Une personne faisait l'analogie avec le cas d'une personne qui se bat pour survivre dans une tempête de neige : «Si je m'endors, je mourrai.»

QU'EST-CE QUI RENDRA NOS COLLECTIVITÉS VIABLES DANS LE FUTUR?

Le sentiment prédominant était que le gouvernement doit commencer à écouter pour que les collectivités puissent avoir un avenir. À de nombreuses reprises, on nous a dit que la viabilité future dépend d'une meilleure habilitation des gens à l'échelle communautaire. On reconnaissait généralement que toutes les collectivités ne survivront pas. Mais on croyait fermement que les collectivités où les résidents prennent consciemment la décision de ne pas permettre à leurs villages de mourir ont beaucoup plus de chances de survivre.

On retrouvait presque partout les thèmes généraux de la croyance en un avenir viable fondé sur une plus grande autonomie personnelle et communautaire, doublée d'un contrôle accru au chapitre des ressources et des décisions qui les touchent.

La viabilité future dépendra également des approches qui maximiseront les avantages pour les collectivités locales, et non seulement celles qui servent à gonfler les indicateurs économiques n'ayant aucun rapport avec la viabilité. Ce point a été soulevé dans les préoccupations touchant les fausses nouvelles qui ont été répandues par l'entremise des indicateurs économiques qui sous-estimaient la valeur des pêcheries. On a mentionné à de nombreuses reprises la statistique préliminaire voulant que les pêcheries représentaient uniquement 5,5 % du PIB (chiffre de 1984). En termes réels, ce chiffre est parfaitement trompeur. Il laissait entendre que Terre-Neuve n'avait jamais beaucoup compté sur les pêcheries et que la province devrait simplement passer à autre chose. Ce que ne traduit pas cette statistique, c'est que les pêcheries employaient beaucoup de monde, que 30 000 personnes se sont retrouvées au chômage au moment de l'annonce du moratoire, qu'un nombre encore plus grand en a souffert les conséquences économiques, que des milliards de dollars en supplément de revenu ont dû être puisés dans les coffres du gouvernement fédéral et que des centaines de petits villages et leur principale source de subsistance, leur culture, leur histoire et leur avenir ont été pris en otage par le sort de la vie de l'océan.

De la même façon, on nous a dit avec dédain que certains politiciens parlent maintenant de pêcheries «prospères» pendant le moratoire. En fait, la valeur réelle des pêcheries en 1995 dépassera sa valeur préliminaire. Cela est imputable à ce qui est considéré comme une chance fortuite dans les conditions du marché pour une espèce de poisson particulière. Les Japonais sont aujourd'hui prêts à payer le prix fort pour le crabe, en raison de l'effondrement des populations de crabes de l'Alaska de qualité supérieure. On s'attend à ce que le crabe de l'Alaska revienne en force, et à ce moment-là, les pêcheries de crabe de Terre-Neuve seront vraisemblablement menacées. En dépit de la valeur monétaire élevée des pêcheries de crabe, ces dernières n'ont presque aucun impact sur la majorité des collectivités locales. On se préoccupe en outre du fait que le crabe destiné au Japon y est acheminé pratiquement sans être traité localement. On constate également avec amertume qu'une poignée de pêcheurs et d'exploitants de conserveries ayant des permis pour la pêche du crabe enregistrent des profits astronomiques, alors que la majorité de leurs voisins se tournent les pouces. Les gens ont fait une analogie avec le projet Hibernia, où quelques personnes gagnent d'importants salaires, tandis

que les avantages du projet ne se manifestent pas dans la province toute entière.

L'avenir des collectivités dépend d'un développement faisant appel à une forte main-d'oeuvre, mettant l'accent sur la protection de l'environnement et dont les avantages doivent revenir aux collectivités.

Prendre en compte le passé :

Pendant nos visites, il est devenu clair que la crise engendrée par l'effondrement des pêcheries n'a pas été traitée par les collectivités, la province, voire la nation. En fait, non seulement n'y a-t-il pas eu de tribune publique officielle pour discuter de l'effondrement des pêcheries et de ses conséquences, mais il semble que des efforts particuliers aient été déployés pour empêcher toute discussion de ce genre. Trois ans après le début du moratoire, les gens n'ont pas encore été consultés sur le pourquoi de l'effondrement des pêcheries, et selon quels critères elles devraient être réouvertes. On ne leur a également pas dit pourquoi le gouvernement croit que cette ressource a été si mal gérée. On a discuté, avec beaucoup d'humour, des «consultations» que le gouvernement a tenues. On les a jugées inadéquates pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord, parce qu'un large éventail d'intervenants n'y ont pas participé. En deuxième lieu, non seulement on a invité que des pêcheurs, mais on les a en plus séparés. On nous a parlé d'une récente rencontre sur les types d'engins où les pêcheurs utilisant des trappes à morue se sont réunis dans une pièce, sans avoir de contact avec les équipes de dragueurs présents dans une autre salle. Il n'est pas surprenant que chaque groupe soit arrivé à la conclusion que sa technologie ne posait aucun problème. On n'a pas tenté de réunir ces pêcheurs dans la même pièce ou d'en arriver à un consensus. On ne leur a pas non plus permis de discuter des causes de l'effondrement des pêcheries.

Diverses théories circulent dans les médias selon les thèmes généraux suivants : «tout le monde est à blâmer» et «nous ne le saurons probablement jamais». Ces opinions sont considérées comme des dérobades inacceptables, ou pires encore. En fait, de nombreux pêcheurs et résidents des collectivités croient qu'il est parfaitement possible de déterminer ce qui s'est passé et d'utiliser cette information pour éviter de répéter nos erreurs. Le refus d'examiner les causes de l'effondrement équivaut à mettre du sel dans les blessures de ceux qui ont lancé les premiers

avertissements que la morue était menacée. Ils croient qu'une enquête permettrait enfin de valider leurs préoccupations. Mais tout comme ils ont été ignorés dans le passé, ils se sentent impuissants et ignorés dans le sillage du désastre.

Les gens sont frustrés de se faire dire : «ce n'est pas le temps de jeter le blâme», comme si le fait de demander de rendre publiquement des comptes pour l'effondrement des pêcheries était de mauvais goût. Privé de l'occasion de discuter de la crise, un participant de Fogo Island a comparé cette expérience à celle du membre d'une famille perdu en mer. Dans le cas d'une mortalité, lorsque le corps n'est pas retrouvé, la famille ne peut pas composer avec la tragédie. «Lorsqu'on ne trouve pas le corps, on peut toujours espérer et on ne peut pas vivre son deuil. On s'attend toujours un peu à ce que la personne revienne à la maison saine et sauve.»

«Ce qui se passe avec le crabe n'a aucun sens. On expédie le crabe presque non traité, ce qui crée moins d'emplois. Toutefois, d'après les politiciens, tout va très bien. La seule statistique dont ils se préoccupent, c'est le signe de dollar.»

Propos d'un pêcheur recueilli lors de la réunion publique de Forteau

«La dernière morue retirée de l'Atlantique sera portée au compte du PIB.»

Un pêcheur, Petty Harbour

Planifier pour l'avenir :

LES PÊCHERIES

Tout comme les questions «Qu'est-ce qui a rendu votre collectivité viable dans le passé?» Et «Qu'est-ce qui a permis de la garder viable?» ont eu pour réponse «le poisson!», la question «Qu'est-ce qui pourrait rendre votre collectivité viable dans le futur?» a eu comme réponse un espoir pour les pêcheries. Presque tout le monde convenait que les collectivités n'auront pas d'avenir si la pêche ne retrouve pas un certain niveau.

Toutefois, personne lors de nos réunions n'a entretenu l'espoir que le niveau d'emploi pré-moratoire soit rétabli. Les gens ne croient pas non plus que les pêcheries doivent être gérées comme dans le passé. Faisant écho aux conclusions du rapport de l'honorable John Fraser sur la situa-

tion du saumon de la côte Ouest, de nombreuses personnes ont exprimé l'opinion que les pêcheries ont été gérées trop près de la limite. Les signaux d'avertissement ont été ignorés. Ils ont demandé qu'il y ait davantage de communication entre les scientifiques et les pêcheurs. Il doit également y avoir une meilleure participation communautaire, y compris des appels en faveur de la gestion communautaire des pêcheries. Si les collectivités arrivent à obtenir un meilleur contrôle des décisions en matière de ressources, elles auront besoin des pouvoirs et des ressources nécessaires pour faire appliquer leurs décisions en matière de gestion.

De nombreuses personnes sont d'avis que personne ne parle pour elles, ni leur syndicat, ni leur gouvernement. Pour permettre une participation significative (p. ex., cogestion, gestion des zones côtières, tables rondes, etc.) on a recommandé une meilleure collaboration entre les décisionnaires. On a souvent mentionné la nécessité d'éliminer les obstacles qui ont empêché la bonne gestion des pêcheries. (Par exemple, entre les divers paliers de gouvernements et leurs domaines de compétence; entre les divers ministères qui s'occupaient de divers aspects des pêcheries et la collectivité. Et au sein de la collectivité, on prônait la participation de tous les intervenants).

La participation des pêcheurs s'étendait également aux commentaires touchant les personnes dont les conseils sont pris en compte dans les questions entourant les pêcheries. On estime que ce sont les mêmes «experts» responsables de la destruction de la ressource qui continuent de prendre les décisions touchant l'avenir des pêcheries.

Les gens croient qu'un processus doit être établi pour permettre aux pêcheurs de participer à la planification des pêcheries de l'avenir — sur le plan de la gestion et de la réglementation. La collectivité doit avoir l'occasion de participer de façon significative. Pour qu'on puisse intégrer avec succès les connaissances scientifiques et traditionnelles, il faut développer un certain niveau de confiance. De nombreuses personnes ont souligné la nécessité d'établir un modèle d'évaluation des populations de poisson tenant compte non seulement des données scientifiques, mais également des connaissances écologiques traditionnelles des pêcheurs; des évaluations des populations de poisson doivent être menées dans les eaux intérieures et au large; il faut évaluer les engins de pêche pour déterminer les meilleures méthodes requises pour

assurer des pêcheries viables. Ces évaluations doivent être menées en consultation avec les pêcheurs. Les pêcheurs doivent également participer à toutes les expériences mettant en cause la modification des engins de pêche ou les programmes d'essai.

De nombreuses suggestions très précises ont été formulées concernant les pêcheries et la viabilité future. Celles qui sont rapportées ci-dessous jouissaient d'un support important dans les collectivités et certaines d'entre elles sont à la base des recommandations que le Partenariat de la Table ronde juge prioritaires en matière d'action de la part du gouvernement :

La surpêche canadienne :

Il importe de traiter la question de la surpêche par les Canadiens. La surpêche étrangère a dominé les discussions, détournant l'attention de la surpêche dans les eaux canadiennes. Le fait de mettre davantage la priorité sur les mesures visant à réduire la surpêche intérieure renforcerait également la position du Canada dans le domaine de la diplomatie internationale pour lui permettre de réduire la surpêche étrangère. Le Canada est encore considéré par de nombreux pays de pêche comme étant hypocrite sur la question de la surexploitation étrangère de ses ressources marines.

Surpêche d'espèces particulières :

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, on s'inquiète beaucoup du fait que de nombreuses espèces soient surexploitées. Toutefois, trois espèces en particulier ont été mentionnées si souvent qu'elles méritent une attention particulière dans la planification des pêcheries du futur.

Le capelan :

Dans chaque collectivité que nous avons visitée, on nous a parlé de la pêche au capelan. Les préoccupations des gens se divisent en trois catégories. Tout d'abord, le fait que le capelan est intrinsèquement une pêche non viable en raison du rôle important qu'il joue dans la chaîne alimentaire. En deuxième lieu, le fait que le capelan représente une pêche inacceptablement gaspilleuse, car le principal marché est celui de la rogue de capelan destinée au Japon, où on exige que tous les mâles capturés soient rejetés, morts. (On a soulevé des préoccupations similaires au

sujet de la pêche à la roque de flétan). Troisièmement, même ceux qui croient que la pêche au capelan peut être gérée de façon viable, ne croient pas que les populations de capelan sont suffisamment nombreuses pour supporter le niveau actuel approuvé de prises.

À Renew's, on nous a dit que des centaines de personnes, même celles qui dépendent du capelan, avaient signé des pétitions pour qu'il n'y ait pas de contingents de capelan. À Petty Harbour, nous avons appris que la poissonnerie coopérative avait décidé de demeurer fermée pour l'année plutôt que d'accepter de traiter du capelan. L'année suivante, en 1994, on leur a dit que si la poissonnerie n'ouvrait pas pour traiter le capelan, elle risquait de perdre son permis de traitement. Contre son meilleur jugement, croyant les populations de capelan menacées, elle a réouvert ses portes. Mais après 48 heures, la pêche a été fermée car aucun des capelans capturés n'était assez gros pour être traité légalement. En fait, cette année-là, sur le contingent total de 47 000 tonnes, 1 700 tonnes seulement ont légalement été pêchées dans les eaux de Terre-Neuve en raison de la petite taille des poissons.

De nombreuses personnes croient que cette ressource est menacée. Au cours des dernières années, le capelan a été plus petit et moins nombreux, mais il y a encore une pêche au capelan en 1995. Le capelan est une composante clé de la chaîne alimentaire pour d'autres espèces que la morue. Comme un pêcheur inuit l'a fait remarquer à Makkovik, le capelan est à la base de ce que mangent tous les poissons, y compris les baleines. Les observateurs inuit se demandent si la moindre taille des baleines est imputable à la rareté du capelan. À n'en pas douter, la diminution du nombre des oiseaux de mer est liée à la diminution des populations de capelan dont les oiseaux dépendent comme premier aliment. Dans une importante

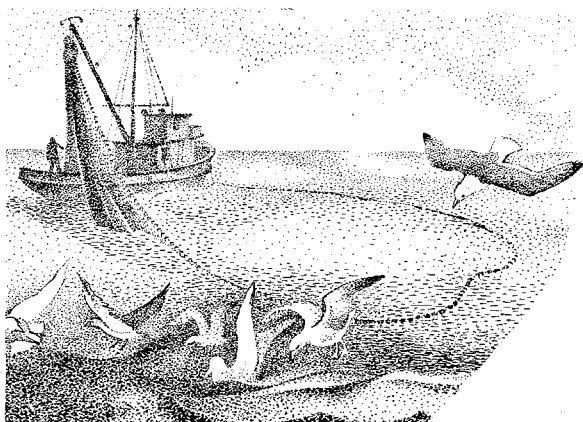
colonie d'oiseaux de mer de Witless Bay, par exemple, la population de mouettes tridactyles a chuté de 90 % l'an dernier. Les goélands argentés sont également en baisse.

La vaste majorité des gens qui ont participé à nos rencontres estiment que la pêche à la morue ne se remettra jamais sans des populations de capelans en santé. Le rôle du capelan en matière de soutien de l'écosystème tout entier a été mentionné moins fréquemment, mais constitue sans nul doute un motif d'inquiétude.

Les crevettes :

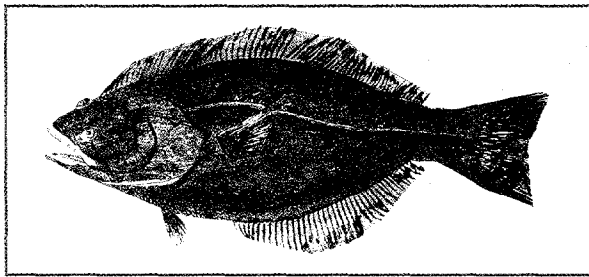
Selon les observations de nombreux pêcheurs, dans les eaux du Nord, les crevettes sont une partie tout aussi importante de la chaîne alimentaire que le capelan dans les eaux du Sud. Les pêcheries actuelles de crevettes sont évaluées à environ 300 millions de dollars par année, et aucune n'est traitée à Terre-Neuve. De nombreuses personnes croient que les pêcheries de crevettes sont les plus destructrices de tout l'océan. De récentes études réalisées de par le monde confirment cette opinion. En raison des petites mailles nécessaires pour capturer les petites crevettes, le taux de prises fortuites est énorme. On estime que pour chaque crevette vendue dans un restaurant, on a tué et jeté dans l'océan dix fois plus d'autres poissons. Même avec des filets destinés à permettre aux petits poissons de s'échapper, le taux de prises fortuites est encore inacceptablement important. De nombreuses personnes s'inquiètent particulièrement du taux de prises fortuites de flétan, de turbot et de petites morues. En fait, nous ne possédons pas suffisamment de données scientifiques sur l'ampleur et le type de prises fortuites dans les eaux de Terre-Neuve et du Labrador. En outre, on semble ne pas appliquer de façon uniforme les règlements visant les prises fortuites.

Étant donné que la morue ne montre aucun signe de recouvrement, les gens des villages de pêche veulent savoir que tout est mis en oeuvre pour donner à la morue la chance de se remettre. Mais entre la surpêche des principales sources alimentaires de la morue et le fait de permettre que la morue fasse partie des prises fortuites d'autres espèces commerciales, sans mentionner la prédation des phoques, elle ne croit pas que ce soit le cas.



Le turbot :

La préoccupation touchant les populations de turbot est simple. La majorité des gens croient qu'on en arrivera bientôt à son extinction commerciale. Comme nous l'avons déjà souligné, on a manifesté beaucoup de fierté et d'enthousiasme lorsque le ministre Tobin a saisi le «Estai». Toutefois, au même moment où les gens exprimaient leur soutien en faveur de la saisie, on se montrait sceptique au sujet de la rigueur des nouvelles mesures de conservation du Canada. La majorité des gens croyaient qu'on n'aurait pas dû négocier de contingent avec l'Espagne. De plus, ils ne croient pas non plus qu'on devrait pêcher le turbot nous-mêmes.



TURBOT

24

La technologie :

Dans les discussions touchant ce qui pourrait rendre de nouveau les collectivités viables, le sujet de l'utilisation appropriée de la technologie a été soulevé partout. On s'entend sur les deux extrémités du spectre : presque tous les gens qui ont pris la parole lors de nos réunions croient que la pêche traditionnelle à la ligne est totalement viable, tout en produisant des prises de la plus haute qualité. À l'autre bout du spectre, presque tout le monde est d'avis que les dragueurs ont joué un rôle clé dans la destruction des pêcheries. Entre les deux, on a exprimé des opinions bien senties concernant d'autres technologies, sans le même degré d'unanimité.

Les dragueurs modernes ont atteint des dimensions presque mythiques dans l'esprit du public. Ils sont capables d'utiliser des filets suffisamment larges pour ramasser vingt 747, gardés ouverts par des portes d'acier d'une tonne et demie. Ils peuvent détecter d'importantes mouvées grâce à leur radar et à leur sonar, en raclant le fond de l'océan. Tout laisse croire qu'ils ont entravé la croissance de l'écosystème marin, voire d'une ressource aussi

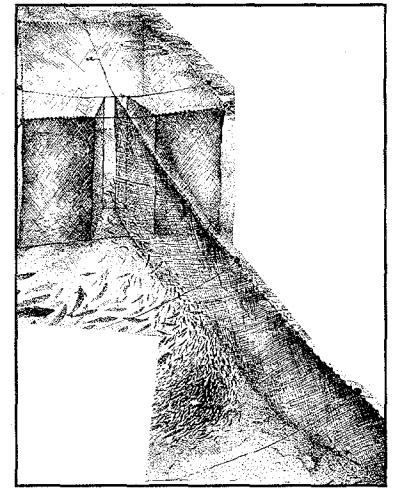
apparemment inépuisable que la morue du nord. De nombreuses personnes croient que les dragueurs devraient être interdits. D'autres estiment que leur utilisation devrait au moins être suspendue jusqu'à ce qu'on puisse évaluer leur impact sur les pêcheries et l'état du fond de l'océan.

De plus, on a exprimé des inquiétudes concernant les filets droits, particulièrement ceux faits de monofilaments non biodégradables. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, 280 000 filets de ce genre ont été introduits dans les pêcheries de Terre-Neuve grâce à une subvention de 50 % du fédéral. Les filets droits se trouvent sur le fond de l'océan,

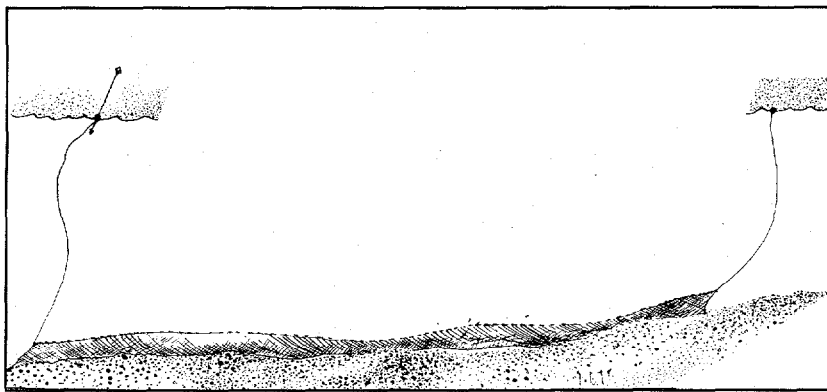
comme une clôture. Grâce à un matériel mécanisé, le même bateau peut installer jusqu'à 400 filets droits. Ils ont l'avantage de pouvoir s'adapter au contour du fond de l'océan et peuvent donc être utilisés dans des endroits qui ne conviennent pas aux trappes à morue ou aux dragueurs. De nombreuses personnes s'inquiétaient de la possibilité que des filets «oubliés» soient encore en opération pendant le moratoire.

D'autre part, de nombreux pêcheurs ont soutenu que les filets droits, lorsqu'ils sont utilisés convenablement, sont très sélectifs, et qu'il y a très peu de prises fortuites. Ils sont utilisés depuis des milliers d'années, et tant que les pêcheurs s'assurent qu'aucun de leurs filets ne sont laissés au fond de l'océan, il s'agit d'une technologie parfaitement appropriée. Qu'il suffise de dire que les opinions concernant les filets droits sont loin d'être aussi unanimes que celles concernant les dragueurs.

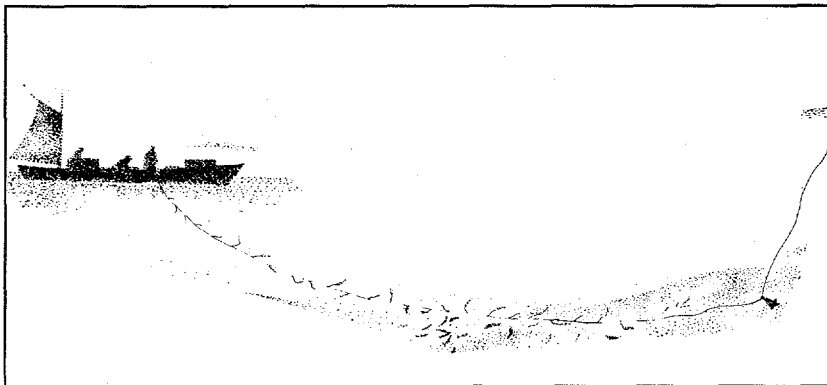
Les gens ont également exprimé certaines préoccupations concernant les trappes à morue japonaises, car elles sont trop grandes et entraînent une pêche non viable. Une trappe à morue est essentiellement une boîte comportant quatre murs et un fond fait de filets. On l'installe normalement dans les eaux côtières jusqu'à 36 mètres de profondeur et elle est maintenue debout grâce à des flot-



TRAPPE À MORUE



FILET DROIT



FILET À LA TRÔLE

teurs et gardée au fond de l'eau grâce à des poids. La variante japonaise comporte également un toit et un portique, et sa conception est plus complexe. Avant 1991, on pouvait réaliser des pêches quotidiennes de plus de 10 tonnes par trappe à morue.

La surpêche étrangère :

Dans certaines collectivités, mais pas partout, on nous a dit que le Canada devrait avoir le contrôle du plateau continental et de la pêche étrangère qui aurait un impact sur cette zone. Il est clair qu'on se préoccupe beaucoup du nez et de la queue des Grands Bancs.

On croit aussi que l'opposition à la surpêche étrangère a toujours été compromise par certains fonctionnaires canadiens préoccupés par des questions autres que les mesures de conservation. L'intérêt du Canada à mettre fin à la surpêche sort perdant lorsqu'entrent en ligne de compte des préoccupations commerciales. De l'avis de certaines personnes, c'est pourquoi le Canada a accordé un contingent de turbot à l'Espagne.

Les pêcheries axées sur la conservation :

Presque tout le monde dans les petits villages a exprimé l'opinion que pour qu'il y ait des pêcheries dans le futur, il faut mettre l'accent sur les mesures de conservation. Le but premier de la gestion des ressources devrait être leur conservation. Les intérêts de l'industrie, des collectivités et des autres intervenants ne devraient jamais prendre le pas sur les préoccupations en matière de conservation. Certaines personnes oeuvrant dans l'industrie de la pêche, particulièrement dans le domaine du traitement, ont soutenu qu'il doit y avoir un changement dans la façon dont les pêcheries ont toujours été traitées. Plutôt que de mettre l'accent uniquement sur la quantité, comme les pêcheries de morue de Terre-Neuve dans le passé, il faudrait davantage s'attacher à la qualité et mettre en oeuvre des pratiques de pêche et de traitement soulignant

l'importance de la qualité et de la meilleure utilisation de la matière première, plutôt que de viser uniquement la quantité.

De nombreuses personnes ont également soutenu que le fait de gérer une seule espèce ne fonctionne pas. Elles soutiennent que la gestion des pêcheries tienne compte des interactions entre les conditions de l'environnement et les rapports proies-prédateurs : en deux mots, la gestion de l'écosystème. Plus précisément, de nombreuses personnes croient qu'il est impossible de «gérer» un écosystème. Cependant, nous pouvons et nous devrions gérer les interventions humaines dans les systèmes naturels afin de minimiser les dommages.

Décisions touchant les permis de pêche et de traitement :

Nous entendons fréquemment les jeunes nous dire qu'ils aimeraient que le gouvernement leur dise si la poissonnerie de leur village pourra réouvrir ses portes ou non. Ils reconnaissent qu'il s'agit de décisions difficiles et politiquement impopulaires. Mais tant qu'aucune décision

n'est prise, les gens s'accrochent à l'espoir que leur poissonnerie réouvrira ses portes et n'envisagent donc pas d'autres options.

D'un autre côté, plusieurs personnes nous disent, en particulier les propriétaires de poissonneries, que le gouvernement devrait intervenir le moins possible. Ce sont les marchés qui devraient décider quelle poissonnerie réouvrira et survivra. De nombreuses personnes soutiennent de façon persuasive que le nombre de poissonneries n'a pas joué de rôle dans l'effondrement des pêcheries, car les pressions exercées sur l'écosystème provenaient de la pêche, et non du traitement. Les propriétaires de poissonneries croient que le gouvernement devrait leur donner des permis à l'avenir leur permettant de traiter plus d'une espèce de poissons. Ils soutiennent que si la collectivité peut gérer ses ressources grâce à des droits de contiguïté, il est normal qu'une poissonnerie puisse traiter plusieurs espèces pêchées localement.

On se préoccupait beaucoup du caractère impartial de la distribution des ressources entre les pêcheurs, particulièrement pour les pêcheries lucratives des invertébrés. Comme nous l'avons déjà souligné, le prix du crabe est très élevé en ce moment, mais seul un petit nombre de personnes peuvent en tirer profit. En général, dans toutes les pêcheries, des mesures doivent être prises pour assurer un juste partage des ressources.

Éducation en matière de conservation et d'intendance :

Nous avons souvent entendu que la société doit reconnaître l'incapacité des humains de contrôler la cupidité. Les habitants des villages se demandaient si, en tant que société,

nous sommes capables de contrôler notre obsession pour les profits à court terme — de cesser de chasser un poisson avec une technologie qui nous permet d'attraper le dernier. On a suggéré qu'il nous faudra peut-être abandonner la pêche sauvage pour se consacrer plutôt à l'élevage ou au pacage marin. Bon nombre d'autres personnes croient qu'avec de saines pratiques d'intendance et une pêche effectuée au moyen d'engins passifs, nous pourrions maintenir des pêcheries viables. Pour y parvenir, plusieurs sont d'avis que des efforts importants doivent être déployés en matière d'éducation à la conservation, tant chez les très jeunes enfants que chez les pêcheurs actifs.

Les phoques :

Il n'est pas surprenant de constater que le sujet de l'augmentation des populations de phoques a été soulevée presque partout. De nombreuses personnes croient que la question des phoques est utilisée comme bouc émissaire par les grandes industries et les politiciens. Il est à remarquer que personne dans les petites collectivités n'a affirmé que les phoques étaient responsables de l'effondrement des populations de morue. D'autre part, maintenant que la morue est presque disparue, plusieurs croient que des facteurs qui ne seraient pas normalement sources d'inquiétude, notamment la prédation des phoques, sont susceptibles de faire basculer la morue dans l'oubli.

PHOQUES



Dans le passé, les phoques étaient considérés comme une ressource abondante. La pêche aux phoques était une partie importante de l'histoire de la province et contribuait à rendre les collectivités viables. De nombreuses personnes croient qu'il est temps de faire face à l'opinion publique internationale afin de créer des marchés pour les produits découlant du phoque. Nous avons entendu le témoignage d'une femme de La Scie qui a reçu une formation aux frais du gouvernement pour le tannage des peaux. Elle a ouvert une entreprise de fabrication de vêtements de haute qualité en peaux de phoque et s'est rendue à une foire de la fourrure à Montréal remplie d'espoir. Elle nous a raconté que d'autres fourreurs admiraient son produit, mais lui ont expliqué que personne n'achèterait de la fourrure de phoque en raison de l'opinion publique en opposition à la chasse aux phoques. Elle a été contrainte d'abandonner toute son entreprise, faute de marchés.

De nombreuses personnes croient que les phoques recèlent des possibilités économiques, mais elles ont peur que l'image négative qui prévaut à l'échelle internationale ne puisse jamais être renversée pour permettre le développement d'un marché des produits du phoque. Toutefois, de nombreuses personnes sont encouragées par les efforts que déploie le gouvernement de la province dans le domaine de la recherche et du développement.

L'infrastructure des pêcheries :

L'infrastructure pour des pêcheries à faible échelle est déjà en train de tomber en ruines. Pour être en mesure de garder nos options ouvertes en matière d'emploi pour des pêcheries futures, de nombreuses personnes ont demandé que les quais et les autres infrastructures soient gardées en bon état. De plus, certains étaient d'avis qu'on pourrait également attirer des touristes des bateaux de croisière et organiser des activités d'écotourisme comme les excursions à la baleine.

Le respect des lois :

Le MPO et la province doivent travailler en collaboration avec les collectivités à assurer le respect des lois. Lors de nos réunions communautaires, il a été souligné que tout le monde doit y participer. Les dirigeants communautaires doivent encourager un changement d'attitudes sociales, et les fonctionnaires du gouvernement se montrer cohérents et dynamiques dans l'application des règle-

ments. Lors de la dernière séance de la Journée des océans, les représentants communautaires ont reconnu la difficile situation de Petty Harbour Fishers Co-op face au refus du MPO de faire appliquer ses propres règlements. Au cours de la soirée précédente, il y avait eu une rencontre communautaire qui avait presque tourné à l'émeute. L'inaction du gouvernement sur cette question particulière semble pour plusieurs symptomatique d'un programme visant davantage à éroder l'esprit communautaire qu'à assurer la conservation et le respect des lois.

VIABILITÉ SOCIALE ET CULTURELLE - LA VIE AU-DELÀ DES PÊCHERIES

Nos discussions sont allées bien au-delà des pêcheries, même si cette question n'était jamais très loin de l'avant-scène. Toutefois, la question de la viabilité future nous a amené à discuter de questions de valeurs, de diversification économique, d'éducation, de formation et d'habilitation communautaire.

Peu importe le sujet discuté, on revenait toujours avec l'idée que les collectivités doivent participer à la conception et à la prestation des programmes. On ne peut trop souligner à quel point les membres et les dirigeants des collectivités croient que le gouvernement est totalement insensible à leurs besoins, dédaigneux de leurs opinions et aveugle aux valeurs communautaires. Le plus important message de chaque collectivité que notre Partenariat doit faire passer est le suivant : «LE GOUVERNEMENT DOIT ÉCOUTER LA POPULATION!»

La collectivité doit participer davantage à la formation fournie. Certaines collectivités ont été très perturbées d'apprendre que des décisions de cette importance étaient encore une fois prises à l'extérieur de leurs collectivités. Les opinions des collectivités sur les moyens de diversifier la formation sont ignorées. De plus, la formation est préparée et offerte par des gens qui connaissent peu les collectivités intéressées.

Les sections qui suivent tentent de mettre en lumière les thèmes communs qui sont à la base de nos recommandations.

Éducation et formation :

Lors de nos rencontres, de nombreux aspects différents de l'éducation et de la formation ont été soulevés. On a

recommandé que les fonctionnaires soient mieux éduqués au sujet de la réalité des pêcheries, que les enfants soient sensibilisés à la culture traditionnelle de leur province et que les bénéficiaires de TAGS puissent transférer leurs fonds d'éducation à leurs enfants. De nombreuses plaintes ont été formulées concernant la formation mal adaptée, principalement la formation professionnelle. On se montrait très cynique face à la nouvelle industrie des établissements de formation, tous exploités grâce à l'argent de TAGS. Fondamentalement, on reconnaissait que la culture devait changer pour considérer l'éducation comme une fin en soi, et non simplement comme le moyen de dénicher un emploi donné.

«Nous avions l'habitude de tenir un jardin et nous avions quelques chèvres. On travaillait plus fort, mais on avait de la nourriture sur la table et des vêtements à porter...»

«J'avais l'habitude de traire trois vaches le matin avant d'aller à l'école. Si nous voulons rester à Terre-Neuve, je crois que nous allons devoir nous remettre au travail. Avoir quelques vaches et quelques poules et prendre soin de nous...»

Opinions exprimées lors de la réunion publique de Burnt Islands

Presque tout le monde était d'accord pour dire que de tous les programmes offerts, l'éducation de base aux adultes avait une réelle valeur et fournissait la base de la viabilité future. De nombreuses personnes souhaitaient qu'elle soit plus facilement accessible et qu'il y ait davantage de gens intéressés à s'en prévaloir. On devrait donner aux gens toutes les occasions d'améliorer leur niveau d'éducation. On nous a dit qu'il y a actuellement un stigmatisme attaché à ces programmes. Les éducateurs communautaires ont soutenu qu'ils doivent être conçus et adaptés avec la participation de la collectivité afin de les rendre acceptables et de tenter de supprimer ce stigmatisme.

On nous a répété souvent que la formation professionnelle doit être axée sur les possibilités et les besoins locaux et adaptée aux emplois éventuels. Il est inutile de former 100 coiffeurs s'il n'y a pas de marché. On nous a dit souvent que les travailleurs formés par TAGS étaient en concurrence avec d'autres personnes dans des domaines surchargés, notamment les électriciens, les menuisiers et les aides-infirmiers.

Plusieurs aspects de l'éducation et de la formation méritent d'être soulignés car ils sont revenus fréquemment dans nos séances :

Renforcement des capacités — Il faut déterminer le renforcement des capacités nécessaire pour permettre la participation significative de la collectivité. En particulier, les collectivités souhaitent appuyer la formation au leadership;

Résolution des conflits — Le niveau de division au sein des collectivités a augmenté considérablement depuis l'introduction du PARPMN et de TAGS. Cette opinion a été exprimée dans la majorité, sinon la totalité des collectivités visitées. Beaucoup de personnes croient que cela est imputable à la conception des programmes. Des cours sur la résolution des conflits devraient être offerts dans le cadre de tous les cours de formation. Il faudrait envisager de les rendre disponibles à la collectivité toute entière pour qu'ils aient un impact positif;

Counselling — Il faudrait fournir des services de counselling dans les domaines où il y a un besoin : par exemple counselling familial, counselling matrimonial, counselling pour les jeunes, toxicomanie, dépression, etc. Il faudrait encourager la création de groupes de soutien;

Intégration de la sensibilisation aux pêcheries dans le système d'éducation — Le système scolaire — primaire, élémentaire, secondaire et postsecondaire — devrait intégrer les questions entourant l'histoire de l'industrie de la pêche et la crise actuelle — gestion, pêche, traitement, conservation — dans ses programmes réguliers. Les jeunes ont besoin de connaître leur histoire;

Conservation — Nous devons nous tourner vers les pêcheries du futur et exposer les gens au concept du développement durable, à l'idée de la conservation, de la meilleure utilisation des ressources, de la production à valeur ajoutée, de la qualité, du marketing, etc.;

Utilisation plus stratégique des fonds de TAGS — Bon nombre de personnes estiment que TAGS a été une mine d'or pour de nombreux établissements de formation et que la qualité de certains cours offerts laisse beaucoup à désirer;

Identifier la responsabilité des collectivités intellectuelles — L'université Memorial de Terre-Neuve s'intéressait auparavant beaucoup plus au développement communautaire que maintenant. Elle a fait preuve de peu de lead-

ership dans la crise actuelle. Les professionnels de l'éducation devraient utiliser leur talent, capacités et expérience pour s'impliquer plus directement dans les problèmes réels auxquels font face les collectivités — par des projets de service communautaire et en s'assurant que leurs recherches reposent sur les besoins pratiques des collectivités et soient axées sur la base de ressources de Terre-Neuve.

DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Toutes les collectivités que nous avons visitées sont d'avis qu'il faut diversifier nos activités dans les domaines du tourisme, des phoques, de l'aquaculture, de l'agriculture, du traitement secondaire, des espèces sous-utilisées, de l'artisanat local, de la menuiserie du patrimoine et des produits alimentaires locaux comme les confitures. Certaines collectivités ont pris des initiatives impressionnantes pour identifier leurs points forts et planifier leur avenir, comme Ramea et Forteau. Toutefois, nombreux sont ceux qui croient que le gouvernement ne les appuie pas pleinement. Si le gouvernement est sérieux en matière de diversification, il doit commencer à investir de l'argent dans la recherche et le développement, le marketing, etc. On nous a souvent dit que la paperasserie gouvernementale est un obstacle à l'épanouissement des nouvelles entreprises.

Les politiques devraient être conçues pour des applications plus pratiques, avec la participation de la collectivité. On nous a donné de nombreux exemples de politiques conçues à St. John's ou à Ottawa, qui n'ont aucun sens au niveau communautaire lorsqu'elles sont mises en oeuvre. Pour que les politiques du gouvernement soient efficaces, les collectivités doivent y participer davantage.

Il y a des tensions entre ceux qui peuvent envisager un avenir reposant sur des douzaines de petites entreprises et ceux qui s'attachent à une seule idée, puis la jugent inadéquate pour remplacer ce qui a été perdu. Ceux qui rejetaient les idées de diversification étaient le plus souvent ceux qui semblaient menacés par tout ce qui pourrait être avancé comme solution de rechange aux pêcheries. Il n'y avait consensus que lorsqu'on s'entendait pour dire qu'aucun nouveau projet économique unique ne pouvait remplacer les pêcheries.

Au-delà des nouvelles possibilités économiques, les discussions sur la diversification tournaient également

autour du besoin de devenir autonomes en reprenant certaines pratiques viables du passé. Essentiellement, de nombreuses personnes croyaient que nous devons apprendre à nous débrouiller avec moins. Plusieurs personnes ont mentionné la nécessité de revenir en arrière, par exemple en cultivant de petits jardins de légumes, en élevant du bétail et en relançant l'industrie laitière. D'un autre côté, personne ne croyait pouvoir revenir à la façon dont les choses se déroulaient dans le passé. Nous vivons aujourd'hui dans un contexte différent où nous sommes plus dépendants de l'économie monétaire et des innovations technologiques, que nous ne l'étions il y a 20 ou 30 ans.

Certaines possibilités de diversification économique ont été soulevées partout, et des thèmes communs sont ressortis. Nous en donnons ici une description par secteur :

Tourisme :

De nombreuses personnes estiment que leurs collectivités pourraient tirer parti d'une augmentation du tourisme, même si on reconnaissait qu'il ne pourrait jamais remplacer les pêcheries. Les attentes au sujet du tourisme étaient assez réalistes. On convenait que toutes les collectivités ne peuvent pas compter sur le tourisme. Certaines personnes étaient d'avis qu'elles avaient des avantages naturels sur lesquels elles devraient pouvoir capitaliser. Par exemple, les villages près de Port aux Basques croient qu'il devrait y avoir des moyens de garder dans leur région certains touristes qui descendent du traversier. Les personnes habitant près d'installations exploitées par Parcs Canada croient qu'elles pourraient être capables d'attirer des visiteurs dans d'autres installations que les parcs ou les sites historiques — notamment les boutiques locales d'artisanat, restaurants ou gîtes du passant. De nombreuses personnes se disaient frustrées de l'intransigeance apparente de Parcs Canada à Lanse aux Meadows. Elles croyaient qu'on pourrait travailler avec la collectivité pour développer des attractions touristiques. D'autres croient que leur région a du potentiel dans le domaine des zones écologiques protégées. Des sites écologiques proposés ont été mentionnés spécifiquement à Burnt Islands et Baie Verte, où les gens espèrent que le fait de déclarer Baccalieu Island réserve écologique permettra d'améliorer l'écotourisme.

L'état du système de transport de la province a souvent été mentionné comme un obstacle au tourisme. Nous

avons eu l'occasion de visiter de très belles régions dont les routes sont dans un état lamentable. Le prix élevé qu'il en coûte pour amener une automobile dans la province par traversier, le piètre état des routes et le service erratique de traversier vers des régions comme Fogo, Ramea et le Labrador étaient perçus comme des obstacles au développement du tourisme. D'autre part, les gens se plaignaient de l'argent consacré à la réfection de routes dont personne n'a besoin, notamment le chemin Outer Ring de St. John's, au même moment où des routes menant à des régions plus isolées sont remplies de nids de poule.

Aquaculture :

De nombreuses personnes se sont dites frustrées de constater que trois ans après l'annonce du moratoire, la faisabilité de l'aquaculture fait encore l'objet de spéculation. Elles croient que le gouvernement devrait prendre davantage l'initiative pour développer l'aquaculture dans la province. D'autres se plaignaient que les initiatives d'aquaculture sont contrôlées uniquement par quelques individus. D'autres encore se demandaient pourquoi, compte tenu de la crise, on ne faisait pas plus d'expériences afin de permettre à des gens de garder de la morue dans des étangs artificiels pendant l'hiver en les nourrissant pour faciliter leur croissance. On nous a parlé d'une femme qui faisait cela avec succès de sa propre initiative.

Petites entreprises :

Le coeur de la majorité des discussions concernant la diversification économique, c'était qu'il ne fallait pas compter sur une seule chose pour sauver une collectivité. Il fallait plutôt compter sur un grand nombre d'entrepreneurs établissant de petites entreprises. On jugeait qu'il y avait de nombreux obstacles à la création d'une entreprise, car on fait peu confiance aux résidents. Il semble que le gouvernement soit davantage intéressé à accorder des crédits d'impôt pour attirer des gens de l'extérieur, plutôt que d'investir dans sa propre population.

«L'assurance-chômage a tué la moitié de nos gens. TAGS est en train de tuer l'autre moitié.»

Commentaire formulé lors de la rencontre publique de Forteau

La difficulté d'avoir accès à du capital et l'importance de la bureaucratie et des règlements gouvernementaux ont été fréquemment mentionnés comme des obstacles au développement, qu'il s'agisse de confitures maison, de croisières d'observation de baleines ou d'artisanat.

RAJUSTER LE SOUTIEN DU REVENU POUR AMÉLIORER LA VIABILITÉ

Les personnes qui ont participé à nos séances étaient bien informées et conscientes des contraintes budgétaires à tous les paliers de gouvernement qui menacent les programmes d'assurance-chômage et de soutien du revenu. D'autre part, certains soutiennent que compte tenu du rôle du gouvernement fédéral comme gestionnaire unique des pêcheries, il devrait y avoir un certain dédommagement par esprit de justice.

Tant que les programmes comme la Stratégie sur le poisson de fond de l'Atlantique (TAGS) seront offerts, de nombreuses personnes croient que ces ressources financières pourraient être utilisées plus efficacement pour améliorer la viabilité à long terme.

On juge que les programmes actuels empêchent la diversification et les véritables rajustements. On nous a souvent dit que le fait de payer des gens pour rester à la maison en leur offrant plus que ce que les autres membres de la collectivité reçoivent pour travailler constitue un obstacle au changement. Actuellement, de nombreuses personnes bénéficiant du programme TAGS ont peur que s'ils acceptent de suivre des cours de formation dans des domaines ne touchant pas les pêcheries, ils n'auront pas le droit d'y revenir si les pêcheries reprennent. Le gouvernement devrait fournir aux stagiaires l'assurance qu'ils ne feront pas l'objet de discrimination. Le gouvernement change continuellement les règles et les critères du programme TAGS ce qui crée un climat de méfiance et d'incertitude chez les bénéficiaires. Les fonctionnaires doivent comprendre que dans la majorité des cas, les individus ne prennent pas de décisions uniquement pour eux-mêmes, mais aussi pour leur famille. Par conséquent, ils doivent considérer l'impact que ces décisions auront sur eux. Bon nombre des programmes offerts n'en tiennent pas compte et agissent comme éléments dissuasifs. Par exemple, l'allocation accordée pour habiter à l'extérieur du foyer complique les choses en fournissant une allocation uniquement aux stagiaires, mais rien, par exemple, pour que les enfants puissent accompagner leur mère.

Certaines personnes sont d'avis que la seule formation obligatoire en vertu du programme TAGS devrait s'appliquer à ceux qui sont admissibles au programme et qui ont moins de 25 ans. De nombreux bénéficiaires sont d'avis qu'ils sont trop vieux pour suivre une formation. Même s'ils complétaient leur formation avec succès, ils ne seraient pas capables de faire concurrence aux jeunes sur le marché du travail. Bon nombre de ces personnes ont des enfants qui font des études postsecondaires. Si elles avaient le choix, elles préféreraient que ces fonds soient consacrés à leurs enfants.

De nombreuses personnes soutiennent également que le financement de TAGS devrait être accordé aux collectivités, et non seulement à des individus. Cette opinion n'était pas majoritaire mais elle reflète le consensus que la coopération communautaire sera à la base de toute viabilité future. Les divisions qu'entraîne TAGS, comme nous l'avons déjà dit, sont un obstacle majeur à la solidarité communautaire.

CONCLUSION :

En dépit des énormes changements que subissent les villages côtiers en raison du moratoire, la volonté de survivre demeure forte — non pas à Toronto, ni même à St. John's — mais dans la collectivité où les gens sont nés, où ils ont une maison, un sentiment d'appartenance, leur culture et leurs valeurs. Fondamentalement, les habitants de Terre-Neuve et du Labrador croient en l'avenir même si, de temps à autre, ils sont abattus et désemparés.

Comme nous l'avons déjà souligné, il y a de nombreux aspects à ce qui peut être fait pour promouvoir la viabilité. À titre de partenariat, nous nous appuyons sur les opinions des collectivités dont suivent les recommandations.

RECOMMANDATIONS DES COLLECTIVITÉS

Notre partenariat nous a permis d'entendre les opinions de centaines de résidents de petits villages côtiers. Nous en avons tiré les mesures que nous croyons que les collectivités souhaitent voir prendre par les intervenants clés, y compris le gouvernement. Nous avons présenté nos conclusions aux personnes qui ont participé à la séance finale à St. John's lors de la Journée des océans, et des mesures supplémentaires ont également été proposées. Au nom des collectivités que nous avons visitées, nous offrons les recommandations suivantes.

PROPOSITIONS TOUCHANT LES PÊCHERIES :

Les mesures touchant les pêcheries sont formulées dans le but de créer les conditions nécessaires au redressement et à l'exploitation viable subséquente d'un écosystème dont la vie marine est abondante.

1. Application du principe de précaution

Le principe de précaution, accepté lors du Sommet de la Terre de Rio, veut que l'absence de preuves scientifiques absolues ne servent pas d'excuse à l'inaction. Cette définition vient appuyer l'observation suivante tirée de l'examen indépendant de l'état des populations de morue du Nord présidé par le Dr Leslie Harris et dont le rapport a été rendu public plus de deux ans avant le Sommet de la Terre (février 1990) :

«Cela ne veut pas dire qu'en l'absence de connaissances exhaustives, le monde doit s'arrêter. Cela signifie que lorsque nos connaissances font défaut, nous devrions procéder avec une extrême prudence et, si l'erreur est inévitable, nous devrions au moins tenter de nous assurer que nos erreurs figurent du bon côté du bilan.» (Traduction libre)

Lorsqu'on l'applique aux pêcheries, le principe de précaution dicte que lorsque les prévisions touchant la biomasse de frai reposent sur des données limitées, déformées ou incomplètes et sur des modèles non prouvés, il faudrait prendre en compte les signes d'avertissement importants, et des mesures devraient être prises pour que les populations de poisson soient protégées. Comme le révélait également le rapport du Groupe de travail présidé par Son Excellence l'ambassadeur John Fraser dans le cas du

saumon de la Colombie-Britannique, la gestion des pêcheries devrait reposer sur la prudence. Les ressources ne devraient pas être gérées à la limite de ce que nous croyons être les réserves réelles. Cette recommandation n'est pas nouvelle, car le panel Harris recommandait également dans son rapport : «La prudence dicte que les prévisions les plus basses concernant l'importance des populations de poisson doivent être utilisées pour fournir des conseils.»

Il est plus que temps que ce principe soit appliqué.

PAR CONSÉQUENT, les collectivités souhaitent que le principe de précaution soit appliqué en priorité et qu'il ne soit pas abandonné en faveur de tout autre intérêt à court terme.

2. Problèmes immédiats où le principe de précaution s'impose de toute urgence :

Espèces jouant un rôle critique dans la chaîne alimentaire :

a) Capelan :

Les représentants des collectivités étaient presque unanimement d'avis qu'il ne doit y avoir aucune pêche commerciale de capelan, étant donné qu'il constitue la base de la chaîne alimentaire. Comme un membre d'une collectivité autochtone du nord du Labrador le faisait remarquer, le capelan est à la base de la chaîne alimentaire pour la morue et d'autres poissons, ainsi que pour les oiseaux de mer (goélands) — jusqu'à certaines espèces de baleines comme les baleines à bosse et les rorquals communs. Même si certaines personnes soutiennent que la pêche au capelan devrait être interdite en raison des nombreux changements observés dans les stocks et des indicateurs d'évaluation conflictuels, d'autres croient qu'il ne devrait jamais y avoir de pêche commerciale au capelan en raison des pêches fortuites de petits poissons de fond dans les engins fixes et des pertes imputables au rejet de poisson mort par la flotte mobile.

À titre de membres des tables rondes et du Partenariat, nous sommes persuadés que la pêche au capelan n'est pas viable pour deux raisons — tout d'abord, le capelan est à la base de la chaîne alimentaire, et des populations de capelan en santé sont un prérequis nécessaire au redressement des pêcheries de morue; en second lieu, étant donné que la taille moyenne est réduite, la situation en haute

mer semble anormale et on note une abondance inhabituelle de jeunes frayeurs. Ce sont là des indications que les stocks sont menacés.

PAR CONSÉQUENT, nous croyons que le ministère fédéral des Pêches et Océans doit à ces villages de pêche, et en fait à la population du Canada, une explication pour l'établissement de contingents visant la pêche commerciale du capelan. Nous demandons au ministère des Pêches et Océans de fournir ses données et ses motifs pour l'établissement de tout contingent visant le capelan dans le cadre d'une tribune publique appropriée. Entre-temps, en se fondant sur le principe de précaution, nous recommandons qu'il n'y ait aucune pêche au capelan.

b) Crevettes :

Les collectivités se préoccupent également de la pêche aux crevettes. En particulier, des préoccupations ont été soulevées dans les collectivités situées à proximité des écosystèmes où on trouve des crevettes, dans les eaux du Nord. En dépit des récentes innovations technologiques, le taux de prises fortuites est encore beaucoup trop élevé.

Les crevettes, tout comme le capelan, constituent un élément critique de la chaîne alimentaire et elles appuient le redressement des populations de morue dans les eaux du Nord. En dépit des récentes innovations technologiques, le taux de prises fortuites est encore jugé beaucoup trop élevé. On met en doute l'application des règlements du Ministère pour limiter ces prises. Le Ministère ne connaît pas bien l'ampleur des prises fortuites actuellement.

PAR CONSÉQUENT, les collectivités souhaitent que les pêcheries de crevettes fassent l'objet d'un examen urgent visant à évaluer si elles devraient se poursuivre, compte tenu du principe de précaution.

Espèces assujetties à une surpêche intensive :

c) Turbot :

Comme nous l'avons souligné dans ce document, de nombreux intervenants sont d'avis que le turbot est presque disparu. Les gens sont indignés de constater que la pêche étrangère de turbot se poursuit, et ils soutiennent en outre qu'il ne devrait pas y avoir de pêche commerciale intérieure de turbot.

PAR CONSÉQUENT, nous croyons que le ministère des Pêches et Océans devrait fournir ses données et ses motifs pour l'établissement de tout contingent de turbot dans le cadre d'une tribune publique appropriée. Entre-temps, en se fondant sur le principe de précaution, nous recommandons qu'il n'y ait aucune pêche au turbot, au moins jusqu'à ce que les populations puissent remonter aux niveaux historiques.

d) Autres :

Le ministère des Pêches et Océans gère les pêcheries espèce par espèce. Nous croyons que la gestion des pêcheries devrait passer d'une approche mettant l'accent sur chaque espèce à une approche fondée sur l'écosystème tout entier. Ce changement est similaire à celui recommandé par le panel scientifique de Clayoquot Sound pour les anciennes forêts tempérées, où le panel a insisté pour que les décisions touchant la coupe des arbres soient prises non pas en se demandant quels arbres devraient être coupés, mais plutôt en fonction de l'état de l'écosystème après la coupe. Les décisions devraient, en d'autres mots, s'attacher à ce qu'il faut faire pour maintenir la santé de l'écosystème.

PAR CONSÉQUENT, les collectivités souhaitent que le MPO établisse sur-le-champ un plan clair visant l'adoption d'une approche axée sur l'écosystème sur le plan de la science et de la gestion. En outre, le MPO devrait réévaluer sur-le-champ les contingents établis pour les espèces où les preuves de viabilité sont insuffisantes (p. ex., pour le sébaste Atlantique, les oursins de mer et la lompe).

et en outre,

Nous recommandons que la gestion mette l'accent sur le redressement et le maintien de la santé de l'écosystème - c'est-à-dire gérer ce qui reste plutôt que ce qui est pris. L'objectif devrait être de rebâtir, de protéger et de préserver un écosystème marin critique, et non seulement de maximiser les profits à court terme, espèce par espèce.

Aucune prise ne devrait être effectuée sans une analyse complète de chaque espèce. Certaines espèces auparavant «sous-utilisées», comme le turbot, passeront de «sous-utilisées» à l'effondrement si un plan de gestion n'est pas mis en place. Avec l'effondrement des populations de morue du Nord et d'autres espèces, toutes les autres espèces sont visées.

Le concept de la sous-utilisation est dangereux et trompeur.

d) Phoques :

Pour celui qui sait observer, il est évident que la vie marine le long de nos côtes et dans notre écosystème est complètement déséquilibrée. Les collectivités côtières sont massivement d'avis que ce déséquilibre est imputable à l'intervention humaine et à l'exploitation imprudente de nos ressources marines pour l'obtention de gains commerciaux. Cela a entraîné une situation où de nombreuses personnes croient que les êtres humains doivent intervenir davantage pour corriger le déséquilibre de l'écosystème. Dans de nombreuses collectivités, on nous a dit que les gouvernements doivent être encouragés à mettre en oeuvre des stratégies responsables pour la récolte des espèces marines, non seulement pour leur valeur commerciale, mais pour contribuer au redressement de l'équilibre de l'écosystème.

En reconnaissant et en acceptant qu'il existe actuellement un tel déséquilibre, nous devons examiner soigneusement les conséquences de la présence des espèces de proie comme les phoques du Groenland tout en étant témoin de la décimation par les pêcheries commerciales d'un certain nombre d'espèces critiques qui sont à la base de la chaîne alimentaire (capelan, crevettes, hareng, etc.).

PAR CONSÉQUENT, les gouvernements, en partenariat avec l'industrie, les collectivités et le mouvement environnemental, doivent amorcer sur-le-champ un processus visant à en arriver à un consensus sur la crise actuelle des populations de phoques. On pourrait notamment examiner le potentiel d'une stratégie de gestion, de chasse et de marketing.

3. Évaluation environnementale

La Convention sur la biodiversité (signée et ratifiée par le Canada) engage le Canada à effectuer une évaluation environnementale de toute activité ayant un impact sur la biodiversité. La nouvelle loi canadienne sur l'évaluation environnementale établit des procédures pour des évaluations complètes, y compris les conséquences environnementales cumulatives de toute activité, ainsi que son impact au plan social, économique et culturel.

PAR CONSÉQUENT, une évaluation environnementale doit être menée à l'égard de tous les engins de pêche, et cette évaluation doit être effectuée avant la reprise des pêcheries. Cette évaluation doit être menée par le gouvernement fédéral selon les modalités de la nouvelle loi canadienne sur l'évaluation environnementale afin de s'assurer de prendre en compte l'impact social et culturel de ces technologies.

Compte tenu de l'ampleur des préoccupations au sujet de l'impact de la technologie des dragueurs, il faut interdire l'utilisation des dragueurs jusqu'à ce que l'évaluation environnementale soit terminée. En outre, le Canada devrait, sur la scène internationale, inciter à la prudence quant à l'utilisation des dragueurs, partout au monde, et de leur rôle possible dans la situation actuelle de surpêche rapportée par la FAO dans les grandes pêcheries du monde.

4. Enquête publique :

Dans toutes nos réunions, on nous a parlé de la nécessité de compléter le passé avant d'être en mesure de planifier l'avenir. Nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il doit y avoir des comptes à rendre concernant l'état des ressources. Une enquête aurait plusieurs objectifs. Du point de vue des collectivités qui dépendent des pêcheries, c'est un prérequis nécessaire à une planification efficace de l'avenir. Plus fondamentalement, elle devrait permettre d'établir avec le plus de certitude possible les erreurs qui ont été commises pour qu'elles puissent être évitées dans les pêcheries futures de Terre-Neuve et du Labrador et dans d'autres régions du Canada et du monde.

PAR CONSÉQUENT, les collectivités souhaitent qu'il y ait une enquête publique ou une Commission royale d'enquête pour examiner les causes de l'effondrement des populations de morue du Nord. Les collectivités touchées doivent avoir l'occasion de participer à ce processus.

Si les gouvernements fédéral et provincial décident de ne pas donner suite à cette requête, nous invitons le gouvernement à accepter les conclusions du présent rapport - que l'effondrement des pêcheries de morue est imputable à une surpêche intérieure, à un manque de prudence dans l'établissement des contingents, à un processus politisé, à une technologie extrêmement efficace et destructrice (dragueurs) et à un processus décisionnel favorisant les grandes entreprises et la pêche hauturière plutôt que de

tenir compte des inquiétudes touchant la pêche côtière et l'utilisation de types d'engins de pêche traditionnels.

5. Participation de la population à l'établissement des modalités de réouverture des pêcheries :

Les petites collectivités vivent une anxiété extrême car elles ont peur que nous ne tirions pas des leçons des erreurs du passé. Tout comme il y a eu surpêche au cours de la période critique après l'introduction de la limite des 200 milles, suite à la surexploitation des dragueurs étrangers à la fin des années 60 et dans les années 70, les collectivités qui dépendent de la pêche ont peur que les enjeux politiques et les grandes entreprises dicteront la réouverture trop rapide des pêcheries. PAR CONSÉQUENT, des critères minimums clairs pour la réouverture des pêcheries doivent être établis de façon publique, transparente et dépolitisée.

6. Participation communautaire :

L'un des aspects importants du développement durable découlant du Rapport Brundtland (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987), veut que les collectivités locales aient un meilleur accès à leurs ressources et un plus grand contrôle sur les décisions qui touchent leurs ressources. Comme le recommandait le Rapport Brundtland, les petites collectivités doivent avoir leur mot à dire concernant leurs ressources. À de nombreuses reprises, ce même point a été soulevé dans les petites collectivités. En outre, une forte voix communautaire contribuerait à dépolitiser les décisions prises concernant les ressources.

PAR CONSÉQUENT, les collectivités locales doivent participer à toutes les décisions qui les touchent, particulièrement celles qui ont trait à la gestion des ressources naturelles. Les aspects d'une participation communautaire significative incluent les éléments suivants : de nouvelles dispositions innovatrices visant à faciliter leur participation, la cogestion des ressources et l'intégration des connaissances écologiques traditionnelles dans les décisions touchant les politiques. Comme nous l'avons déjà mentionné, la participation communautaire devrait être assujettie aux considérations en matière de conservation.

7. Droits de contiguïté :

Historiquement, les collectivités jouissaient de certains droits en raison de leur proximité des ressources marines. Le panel Harris soulignait qu'à Terre-Neuve, il semble approprié que la préférence en matière d'accès soit toujours accordée aux collectivités adjacentes aux ressources, dont la survie en dépend historiquement.

PAR CONSÉQUENT, dans les décisions touchant les attributions de pêche, le principe des droits de contiguïté doit être honoré et la préférence en matière de ressources doit être accordée aux collectivités ayant des antécédents historiques.

8. Les zones marines protégées :

On a soutenu qu'à titre de contribution aux pêcheries fondées sur la conservation, les zones marines protégées ont un rôle vital à jouer. En tant que Partenariat, nous sommes d'accord. Les zones marines protégées peuvent être des zones importantes au sein desquelles il peut y avoir de plus petites zones «sans pêche» ou il peut s'agir de plus petites zones réservées à certains types d'engins de pêche ou fermées pendant la saison de fraie, fermées de façon permanente ou gérées d'autres façons spécialisées. Dans le cadre du programme canadien des espaces menacés, ces zones serviraient à conserver des exemples représentatifs de la vie marine.

Les zones marines protégées ne sont donc pas simplement des zones d'exclusion. Elles offrent le potentiel de l'ensemencement de populations de poissons à l'extérieur de la zone protégée. Les gens qui ont participé à nos rencontres croient que le contrôle par les collectivités constitue un élément essentiel des restrictions touchant les types d'engins de pêche ou les zones, afin d'établir des zones marines protégées. Les régimes de gestion des zones côtières se serviraient des zones marines protégées dans le cadre de leurs programmes de gestion axés sur la conservation.

On pourrait établir des zones marines protégées en faisant appel à un certain nombre de mécanismes comme les zones de conservation marines nationales (Parcs Canada), les réserves nationales de faune (Service canadien de la faune), la loi sur les océans proposée (MPO) ou par l'entremise de mécanismes législatifs provinciaux comme la loi sur les réserves écologiques et naturelles.

PAR CONSÉQUENT, le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador doivent amorcer l'élaboration d'un large éventail de mécanismes pour la création de zones marines protégées (y compris par l'entremise de la loi sur les océans) et respecter leurs engagements dans le cadre du programme des espaces menacés au chapitre de l'établissement d'un système de zones marines protégées.

9. Respect des lois :

En dépit de la situation désespérée des pêcheries, on nous a rapporté de nombreux cas de non-respect des règlements. Le respect des lois est essentiel.

PAR CONSÉQUENT, les règlements touchant les pêcheries doivent être sévèrement appliqués afin d'éviter l'écrémage, les fausses déclarations, la pêche au moyen de types d'engins illégaux et la récolte d'espèces interdites.

10. Recherche :

De nombreuses personnes jugent que les recherches effectuées dans le domaine des pêcheries se sont avérées inadéquates. On s'est trop préoccupé de compter simplement les poissons, comme s'il s'agissait d'un inventaire sur une étagère, et on n'a pas suffisamment tenu compte d'un large éventail de facteurs qui font qu'un écosystème est quelque chose de vital, d'organique et en évolution. On néglige l'information fournie par les pêcheurs et on ne déploie pas des efforts suffisants pour qu'elle vienne compléter les résultats des recherches scientifiques. Les pêcheurs et les scientifiques, et leurs connaissances respectives, sont totalement séparés.

PAR CONSÉQUENT, les ressources scientifiques nécessaires doivent être appliquées pour mieux comprendre l'écosystème marin et gérer les pêcheries sur cette base. En outre, des partenariats doivent être établis entre les gouvernements fédéral et provincial et les pêcheurs pour établir des bases de données appropriées visant l'intégration des connaissances scientifiques et traditionnelles.

11. Permis :

On se préoccupe beaucoup de l'injustice présumée des attributions, tant au chapitre de la pêche que du traitement. De justes attributions sont nécessaires pour attein-

dre les objectifs établis en matière de conservation et assurer le développement durable des collectivités.

PAR CONSÉQUENT, il faut amorcer un processus pour assurer des décisions plus justes et plus équitables en matière d'attribution de permis, tant pour la pêche que pour le traitement, avec pour objectif le partage équitable des ressources, y compris des mesures comme l'octroi de permis visant plusieurs espèces.

LE SENTIER DE LA VIABILITÉ FUTURE

12. Principes de développement durable :

Comme on nous l'a fait remarquer dans nos rencontres communautaires, les indicateurs économiques traditionnels comme le PIB ne traduisent pas la viabilité d'une collectivité ou la santé et la vitalité d'une province.

PAR CONSÉQUENT, le principe suivant doit être accepté comme pierre angulaire du développement de collectivités viables :

Le développement durable devrait mettre l'accent sur des approches faisant appel à une main-d'oeuvre importante, appropriées au plan environnemental et dont les avantages profitent surtout aux collectivités.

13. Mécanismes de résolution de crise

Trois ans après l'annonce du moratoire, on n'a pas pris en compte le traumatisme émotionnel des collectivités. Nous avons été surpris de constater à quel point il y a peu de services de counselling pour les collectivités locales. Mise à part l'orientation professionnelle, peu de choses ont été faites pour venir en aide aux familles en crise, aux femmes ou aux jeunes.

PAR CONSÉQUENT, des services de counselling doivent être fournis dans les domaines nécessaires, par exemple counselling familial, counselling matrimonial, counselling pour les jeunes, toxicomanie, dépression, etc. Il faudrait également encourager la création de groupes de soutien. Des services de counselling devraient être offerts pour traiter des problèmes sociaux engendrés par le bouleversement de la vie des résidents des collectivités qui dépendent des pêcheries.

14. Encourager les entrepreneurs :

Au cours de nos visites dans treize collectivités, nous avons rencontré de nombreuses personnes débordantes d'énergie et d'enthousiasme et qui avaient un rêve. Malheureusement, les obstacles à l'établissement d'une nouvelle entreprise semblaient souvent insurmontables.

PAR CONSÉQUENT, un mécanisme doit être mis en place pour éliminer les obstacles à l'établissement de nouvelles entreprises, particulièrement la «paperasserie administrative».

15. Ressources pour le développement communautaire :

Même si les collectivités sont prises entre l'arbre et l'écorce en raison de l'effondrement des pêcheries de morue, au même moment où les gouvernements se serrent la ceinture et réduisent les programmes sociaux, il y a tout de même des ressources qui sont consacrées aux collectivités en raison de la crise. Nous croyons que ces ressources pourraient être utilisées plus efficacement grâce à la participation des collectivités.

PAR CONSÉQUENT, le gouvernement doit accorder des crédits et réattribuer le financement de TAGS pour aider les collectivités à devenir viables. Avec l'entière participation des collectivités, et en partenariat avec le ministère fédéral des Ressources humaines, les membres des collectivités qui souhaitent développer des options viables doivent être financièrement rémunérés. Il devrait y avoir une participation des collectivités dans la conception des programmes comme TAGS.

16. Planification :

On s'accorde pour dire que la collectivité qui planifie son avenir a plus de chance d'en avoir un. Certaines collectivités ont été bien servies en identifiant leurs points forts et en planifiant de nouvelles entreprises fondées sur ces derniers.

PAR CONSÉQUENT, il faut élaborer un profil des collectivités, là où cela n'est pas déjà fait, afin de leur fournir une base pour une saine planification. Il faut encourager les membres des collectivités à mettre leurs divergences de côté et à participer à la planification communautaire. Des mécanismes doivent être mis en place pour faciliter la participation de tous les intervenants de la collectivité à

des questions comme le développement économique, la gestion des ressources locales, etc. Le temps presse.

17. Éducation :

Selon les longues discussions que nous avons eues sur la question de l'éducation, il est clair que l'éducation et la formation sont des priorités pour les petites collectivités. En général, nous recommandons toutes les suggestions sur la question qui figurent dans notre rapport, au gouvernement, pour qu'il en fasse l'examen. Un certain nombre de suggestions ont été formulées à de nombreuses reprises et méritent d'être mentionnées ici :

PAR CONSÉQUENT, il faut :

- a) que les deux paliers de gouvernement élaborent et mettent en oeuvre un programme de formation à l'intention des fonctionnaires, visant à les sensibiliser à la conservation, au développement durable et à l'intégration de l'environnement et de l'économie;
- b) que l'éducation de base aux adultes soit une priorité en matière de financement continu afin de créer un accès universel permettant d'améliorer le niveau d'éducation partout dans la province.

18. Les jeunes :

Partout où nous sommes allés, les gens s'inquiètent des jeunes et de leur avenir. Moins souvent, les jeunes se sont adressés directement à nous. Même si nous avons fait un effort pour inviter des jeunes, nous aurions pu en faire davantage pour leur donner plus de place dans le cadre de notre processus. De toute façon, nous sommes persuadés que les besoins des jeunes et l'impact que le moratoire a sur eux a été essentiellement ignoré.

PAR CONSÉQUENT, il faut :

- a) que des programmes soient mis au point, qu'il s'agisse d'ateliers ou de tables rondes, pour favoriser un dialogue entre les jeunes concernant la viabilité des collectivités. Des programmes pourraient être conçus par des jeunes ou en étroite collaboration avec ces derniers;
- b) que les jeunes participent à toutes les discussions multi-intervenants sur la planification communautaire et qu'ils y soient bien représentés;
- c) que des services de counselling soient disponibles pour

les jeunes, et qu'en plus de leurs perspectives professionnelles, ils prennent en compte l'impact psychologique de la crise actuelle.

19. Parcs nationaux :

Comme nous l'avons fait remarquer dans notre rapport, un certain nombre de collectivités se disent frustrées de ne pouvoir profiter de possibilités économiques qui devraient leur être ouvertes grâce à un tourisme accru dans des régions gérées par Parcs Canada, en particulier celles qui sont exploitées comme les sites historiques du Canada.

PAR CONSÉQUENT, les Parcs nationaux et les Sites historiques de Terre-Neuve et du Labrador (y compris les sites actuels et nouveaux) doivent être encouragés à collaborer avec les résidents locaux et les autochtones afin d'assurer des avantages économiques à l'échelle locale conformes aux objectifs des Parcs nationaux.

20. Forêts :

Dans les collectivités de la province, on s'inquiète de ce que la gestion des forêts présente certains signes d'alarme similaires à ceux qui ont été ignorés dans la crise des pêcheries : surcapitalisation, centralisation autour de grands intérêts, récoltes à la limite des niveaux viables sans marge de sûreté suffisante et, plus particulièrement, politisation indue de l'établissement des contingents.

Le Service des forêts de Terre-Neuve est actuellement en train de passer en revue son analyse quinquennale d'approvisionnement en bois. Le public a peur que les chiffres découlant de cette analyse seront faussés par les pressions politiques et le lobbying de l'industrie.

Le MPO a reconnu le tort qui peut être fait en établissant des recommandations au chapitre des contingents dans le cadre d'un processus fermé, et il a tenté de faire face à ce problème en établissant le Conseil de conservation des ressources des pêcheries. Nous proposons que le même processus soit suivi par le Service des forêts de Terre-Neuve et qu'un organisme multi-intervenants, public et indépendant soit établi afin d'évaluer l'approvisionnement en bois, revoir les hypothèses qui ont été utilisées pour produire les chiffres fournis, déterminer le niveau de coupe annuelle approprié et formuler des recommandations en ce qui a trait à l'attribution équitable sur les terres de la Couronne non aliénées.

On a dit s'inquiéter de ce qu'un groupe multi-intervenants ne dépolitise pas le processus mais tente simplement, et pas toujours avec succès, d'équilibrer les divers intérêts en jeu. On pourrait aussi (et cela pourrait être particulièrement approprié dans le cas de l'analyse de l'approvisionnement en bois) présenter les premiers chiffres et toute la documentation d'accompagnement à un organisme d'examen indépendant considéré comme neutre et crédible par l'industrie, les organisations environnementales et les collectivités. Les résultats de l'examen devraient évidemment être entièrement accessibles au public, à l'industrie et aux organisations non gouvernementales, au même moment où ils seraient présentés au gouvernement, aucun organisme n'y ayant un accès privilégié.

PAR CONSÉQUENT, le gouvernement provincial doit soumettre la prochaine analyse de l'approvisionnement en bois du Service des forêts de Terre-Neuve à un processus d'examen rigoureux, indépendant et public.

21. Infrastructures de transport :

Même s'il est clair que la province a des contraintes financières qui limitent les fonds disponibles pour améliorer les infrastructures de transport, il est également clair que le fait d'améliorer les routes et l'accès aux traversiers dans une bonne partie de la province constitue une priorité urgente, particulièrement si le gouvernement souhaite développer le tourisme. (Compte tenu des superbes publicités pour la province émanant du ministère provincial du Tourisme, on ne peut que conclure que la province veut sérieusement attirer les touristes.) Entre-temps, des fonds sont affectés à des routes qui ne sont ni souhaitées, ni nécessaires.

PAR CONSÉQUENT, le gouvernement doit accorder la priorité dans ses décisions touchant les transports à l'établissement d'infrastructures de transport adéquates pour les collectivités isolées, à Terre-Neuve, ainsi qu'au Labrador.

ACTION COMMUNAUTAIRE

Même si l'action du gouvernement est essentielle pour que les collectivités puissent redevenir viables à Terre-Neuve et au Labrador, les collectivités elles-mêmes ne sont pas impuissantes, pas plus qu'elles ne devraient avoir le sentiment qu'elles doivent attendre de voir ce que

fera le gouvernement avec ces recommandations. Évidemment, nous espérons que ce rapport servira les collectivités. Nous espérons qu'il validera les préoccupations communiquées à notre Partenariat, et qu'il amènera des changements dans les politiques du gouvernement.

Cependant, nous croyons également qu'il a des mesures que les collectivités peuvent prendre sur-le-champ pour améliorer leurs chances d'atteindre la viabilité. Le but premier devrait être de développer un sentiment d'esprit communautaire, de retrouver les valeurs d'antan lorsque les collectivités étaient plus autonomes, et de surmonter les rivalités locales et l'amertume afin de travailler à un but commun — survivre.

PAR CONSÉQUENT, nous formulons les suggestions suivantes en nous appuyant sur les idées qui nous ont été exprimées :

1. Établir des tables rondes communautaires

Les collectivités ne devraient pas attendre qu'on le fasse pour elles. Les initiatives locales, même petites et non financées, peuvent être très utiles. Joignez-vous à d'autres collectivités, relevez vos manches et mettez-vous au travail.

2. Encourager l'intendance locale

Les collectivités devraient s'assurer davantage que des pratiques d'intendance locales soient encouragées. Elles peuvent travailler à encourager un code moral pour faire opposition au braconnage et à d'autres pratiques néfastes pour l'environnement. De plus, dans certains cas, les collectivités pourront parfois envisager des mesures de conservation unilatérales, par exemple en refusant collectivement de pêcher des contingents non viables.

3. Éducation

Les collectivités doivent élaborer et mettre en oeuvre des stratégies pour que les gens soient plus à l'aise en ce qui a trait à l'éducation de base des adultes (comme l'utilisation des câblodiffuseurs communautaires, l'aide entre pairs, les modèles de comportement, etc.).

4. Les jeunes

Une suggestion bien précise qui doit être mise en oeuvre dès que possible consiste à encourager un dialogue entre les pêcheurs et les jeunes pour sensibiliser les jeunes aux connaissances traditionnelles, au fondement moral de la conservation et aux valeurs communautaires.

Conclusion :

Nous offrons ces suggestions dans une tentative visant à synthétiser des centaines de commentaires dans des actions bien précises que peuvent assumer les principaux intervenants dans cette crise. Nous croyons que c'est ce que les collectivités souhaitent. Même s'il ne s'agit pas des "recommandations" d'un groupe particulier de collectivités, nous nous sommes fortement appuyés sur les voix des membres des petits villages côtiers de Terre-Nouve et du Labrador. En dépit de leur découragement, les gens ont été extrêmement généreux en partageant avec nous leurs connaissances, leurs inquiétudes, leurs espoirs et

leurs craintes. Grâce à ce rapport, nous espérons avoir réussi à bien exprimer leurs opinions. Nous enjoignons les deux paliers de gouvernement à mettre en oeuvre ces propositions et à intégrer entièrement planification et politiques avec la population de la province. Au bout du compte, la viabilité touche la démocratie. Des citoyens alertes et conscients, engagés dans le processus de gouvernance, jumelés à un gouvernement attentif, tant fonctionnaires que politiciens, sont la clé de l'avenir de Terre-Neuve et du Labrador.

